



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne

Migration au Sénégal : Document thématique 2009

Transferts de fonds et de compétences des émigrés : enjeux socioéconomiques et stratégies politiques au Sénégal



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Federal Office for Migration FOM

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins. Toute omission et erreur reste de la seule responsabilité de l'auteur.

Ce rapport est un document de travail et, par conséquent, il ne se conforme pas nécessairement aux directives de style adoptées par l'OIM.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne, l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et la Coopération belge au développement. Les opinions exprimées ci-après sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et de la Coopération belge au développement.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : + 41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int
Internet : <http://www.iom.int>

© 2009 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

Les transferts de fonds et de compétences des émigrés : enjeux socioéconomiques et stratégie politique au Sénégal

Préparé par

Babacar Ndione



IOM International Organization for Migration

Avant-propos

Grâce au soutien financier de l'Union européenne, l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et la Coopération belge au développement, l'OIM met en œuvre le projet « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques » dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et centrale (Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République démocratique du Congo et Sénégal), afin de promouvoir une approche politique de la migration cohérente et dynamique, en appui à la planification des politiques stratégiques au niveau national et régional.

Les profils migratoires nationaux sont un résultat fondamental de cette recherche et de ce projet de renforcement des capacités. Ils constitueront un outil politique utile pour suivre les tendances migratoires et identifier les domaines nécessitant des développements politiques subséquents. Mais, en étant principalement un outil de suivi, les profils nationaux fournissent des lignes directrices limitées au type de politiques pouvant être développées dans un domaine particulier (i.e. méthodologies et approches politiques).

La série de documents thématiques traite cet aspect particulier en aidant les responsables politiques et les praticiens à définir les priorités d'action et les options politiques dans les domaines particulièrement pertinents dans le contexte politique national. Sous la direction et avec l'appui des groupes de travail techniques nationaux et interministériels (GTTN) ainsi que des sous-groupes de travail thématiques, établis dans chaque pays cible au cours du projet, trois documents thématiques ont été rédigés par des experts locaux pour chacun des pays concernés. Le but de ces documents est d'accroître les capacités de développement de politiques, par l'identification des bonnes pratiques et en évaluant les perspectives de développement politiques sur des éléments présentant un intérêt particulier pour le gouvernement.

Abye Makonnen
Représentant régional
Mission à fonctions régionales
Dakar, Sénégal

Frank Laczko
Chef de la division recherche et publications
Siège de l'OIM
Genève, Suisse

Table des matières

Liste des tableaux et graphiques	4
Abréviations	5
Résumé	6
I. Transferts de fonds et impact au Sénégal.....	10
1.1 Importance et origine des envois de fonds vers le Sénégal	10
1.1.1 Evolution des transferts d'argent.....	10
1.1.2 Origine géographique des envois de fonds.....	12
1.2. Les mécanismes de transferts financiers	14
1.2.1 Les transferts formels	14
1.2.2 Les transferts informels et semi-informels	15
1.3 Transferts financiers et impact économique et social au Sénégal	17
1.3.1 La migration internationale : une stratégie de réduction de la pauvreté des ménages sénégalais	17
1.3.2 Les transferts collectifs et leurs effets sur la communauté locale d'origine.....	18
1.3.3 Un impact limité des transferts de fonds sur les investissements générateurs d'emplois directs	19
1.3.4 Comment mieux orienter les capitaux migratoires vers l'investissement productif	20
2. Diaspora, mobilisation des compétences et développement au Sénégal	22
2.1 Quelles sources de données sur les compétences des émigrés sénégalais ?.....	22
2.2 Comment améliorer les statistiques sur la diaspora et leur mise à disposition pour la prise de décision ?.....	24
2.3 Importance et localisation des compétences de la diaspora sénégalaise.....	25
2.4 Projets et programmes opérationnels au Sénégal	27
2.4.1 Initiatives de codéveloppement	28
2.4.2 Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN)	29
2.4.4 Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI).....	32
2.4.5 Conclusion	33
3. Quelles stratégies politiques pour une meilleure contribution des émigrés sénégalais au développement de leur pays ?	34
3.1 Les dispositifs et mécanismes institutionnels actuels	34
3.1.1 Le nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'extérieur	34
3.1.2 Les autres ministères impliqués dans la gestion des Sénégalais de l'extérieur	35
3.2 Faiblesses des mécanismes institutionnels de gestion de la migration	40
Conclusion	41
Références	43

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Répartition des Sénégalais de naissance selon le sexe et le domaine de compétence

Tableau 2 : Répartition des émigrés sénégalais selon le sexe et le pays de résidence dans l'OCDE

Tableau 3 : Flux d'entrée des Sénégalais dans les trois principaux pays d'immigration en UE
(1998 – 2005)

Graphique 1 : Volume des transferts financiers vers le Sénégal selon l'année (en USD et en CFA)

Graphique 2: Transferts financiers vers le Sénégal selon la zone de provenance (en %)

Graphique 3 : Principaux pays émetteurs de flux financiers vers le Sénégal

Abréviations

ANAEM	Agence nationale pour l'accueil des étrangers et les migrations
APIX	Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux
BHS	Banque de l'habitat du Sénégal
CEDEPS	Centres départementaux d'éducation populaire et sportive
CNGSOE	Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi
DEmIS	Déterminants de l'émigration internationale au Sénégal
DEmIK	Déterminants de l'émigration internationale à Kaolack
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ESAM	Enquête sénégalaise auprès des ménages
FAISE	Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur
INSEE	Institut national de statistique et d'études économiques
LPS	Lettre de politique sectorielle
MAE	Ministère des affaires étrangères
MAFE	Migrations Afrique-Europe
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MIDA	Migration pour le développement en Afrique
MSE	Ministère des Sénégalais de l'extérieur
OCDE	Organisation de coopération pour le développement
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Organisation des Nations-Unis contre la drogue et les crimes
PLASEPRI	Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie
PME	Petites et moyennes entreprises
PNDL	Programme national de développement local
PNUD	Programme des Nations Unis pour le développement
REMUAO	Réseau sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest
REVA	Retour vers l'agriculture
SCA	Stratégie de croissance accélérée
SFD	Structure financière décentralisée
SONATEL	Société nationale de télécommunication
TOKTEN	Transfer of knowledge trough expatriate nationals
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africain
UNOPS	United Nations office for project services

Résumé

La question des transferts de fonds et de compétences des émigrés est devenue un enjeu majeur pour le développement de beaucoup de pays africains. Le Sénégal fait face à des défis opérationnels complexes et variés dans le domaine de la migration et du développement. Dans le cadre du programme "AENEAS" financé par la Commission européenne, l'OIM a initié un projet de 24 mois couvrant dix pays d'Afrique centrale et occidentale (Côte d'Ivoire, RDC, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal), dans le cadre duquel des « Profils migratoires », sont élaborés et constituent des outils pertinents pour la définition de stratégies de gestion des migrations et de politiques adéquates. En plus des profils migratoires nationaux, des documents thématiques sont élaborés dans chacun des pays cibles, afin de renforcer les conclusions stratégiques et politiques tirées des Profils migratoires dans des domaines spécifiques liés aux aspects de la migration présentant un intérêt particulier pour les gouvernements.

C'est dans cette perspective que s'inscrit cette étude. Elle vise à cerner les enjeux liés aux flux de transferts financiers, humains et matériels de la diaspora sénégalaise, les articulations à établir réellement entre migration et développement, de même que les limites opératoires à fixer, en fonction de la diversité des profils migratoires, des pays de destination et des motivations de départ. Il s'agit aussi sur la base de ces éléments d'appréciation, d'inciter la réflexion autour des réponses spécifiques à apporter sur le plan politique, afin de mieux orienter les ressources financières, humaines et matérielles de la diaspora, en vue d'une utilisation plus judicieuse dans le développement du Sénégal.

D'une part, il est clair que le montant réel des rentrées migratoires est très supérieur à celles enregistrées dans les circuits officiels. L'analyse montre que l'usage des circuits informels de transferts d'argent prive l'Etat sénégalais et l'ensemble des acteurs institutionnels d'un apport crucial en devises. Ce préjudice réel doit pousser le gouvernement à s'impliquer davantage dans la gestion du système, en développant des initiatives de renforcement de la coopération entre les associations de migrants, les banques et les pouvoirs publics.

D'autre part, une diversité d'actions individuelles, familiales et communautaires ou sous forme de programmes spécifiques ont été mises en œuvre dans le passé et/ou sont encore opérationnelles. Ces actions de mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles de la diaspora pour le développement sont souvent ponctuelles et/ou limitées. Mais les leçons tirées de ces activités permettent d'ouvrir de nouvelles dynamiques d'approches, au niveau local, dans les zones de forte émigration, mais aussi au niveau des autorités nationales, dans la prise de décision politique.

Cela est d'autant plus vraisemblable que le contexte sénégalais se prête aujourd'hui à un consensus autour des politiques nationales, telles que définies dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), la Stratégie de croissance accélérée (SCA), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et le Programme national de développement local (PNDL). L'apport de la diaspora peut s'organiser autour de politiques centrées sur ces chantiers nationaux qui ont l'avantage de décliner le cadre stratégique d'intervention pour le développement. Il est donc vital d'avoir une vue intersectorielle de l'environnement propice à mettre en place, en développant des outils de gestion appropriés, des modèles et des méthodes pour la mise en œuvre de politiques plus intégrées en matière de migration et développement.

Introduction

La présente étude sur « les transferts de fonds et de compétences des émigrés : quelles stratégies politiques pour une meilleure contribution des Sénégalais de l'extérieur au développement de leur pays », répond à un besoin prioritaire du Sénégal à mieux comprendre les enjeux autour du lien entre migration et développement, en vue de l'élaboration de politiques d'optimisation des avantages de la migration de ses ressortissants.

En plus des objectifs et de l'approche méthodologique de l'étude, nous présenterons dans une première étape des éléments de contexte qui fournissent un aperçu de la problématique du lien entre migration et développement au Sénégal, en mettant l'accent sur les défis opérationnels majeurs, tout en suscitant la réflexion sur les réponses spécifiques à apporter, afin de mieux juguler un environnement institutionnel et économique favorable à l'investissement des capitaux migratoires et autres savoir-faire des émigrés.

Dans un second temps, nous examinerons les transferts financiers et leur impact dans le développement économique et social du pays. L'accent sera mis sur l'importance des envois de fonds au Sénégal, leur évolution et leur origine géographique, ainsi que les difficultés à cerner toutes les modalités de transferts. Ces éléments d'analyse permettront d'orienter la réflexion sur comment améliorer les outils et services, et mieux canaliser les transferts financiers. La façon dont ces envois de fonds contribuent au développement du pays ainsi que leurs limites sera aussi discutée, permettant ainsi d'ouvrir des perspectives et stratégies pour mieux orienter les ressources financières des émigrés vers l'investissement productif.

Une attention particulière sera accordée au rôle de la diaspora sénégalaise dans le développement du pays. A ce titre, la difficulté à appréhender le potentiel que constitue l'expertise de la diaspora et sa capacité à participer au développement du Sénégal sera documentée, ainsi que les modalités de transferts de compétences existantes. Sur cette base, l'analyse portera sur la façon dont les programmes opérationnels favorisent le développement du pays, ainsi que les limites des actions entreprises.

Enfin, nous aborderons les politiques migratoires développées par le Sénégal pour mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles de sa diaspora, en mettant l'accent sur les dispositifs actuels, les initiatives intéressantes et les bonnes pratiques, tout en relevant les faiblesses dans les mécanismes institutionnels de gestion de la migration.

Pour conclure, les principales leçons que l'on peut tirer des initiatives opérationnelles en matière de migration et développement seront décrites. Dans cette perspective, une recommandation particulière concernera la nécessité d'examiner les conditions de création d'un cadre institutionnel favorable à une meilleure intégration de la variable migration dans les stratégies nationales de développement.

Contexte

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays d'émigration, la question de l'impact des transferts de fonds et de compétences des émigrés est au centre du débat sur la relation entre migration et développement. L'émigration sénégalaise génère à l'évidence d'importants flux monétaires, humains et matériels en retour ; et il existe aujourd'hui un consensus largement partagé sur l'importance du potentiel de la diaspora sénégalaise et sa capacité à apporter une contribution substantielle au développement économique et social du pays.

Cependant, si l'importance des transferts de fonds et de compétence des émigrés est admise, leur niveau d'incidence réel sur le développement économique du pays reste souvent controversé. Les rentrées migratoires contribuent certes à la réduction de la pauvreté, tout en permettant d'atténuer les conséquences de la dégradation des termes de l'échange et du pouvoir d'achat international, la difficulté croissante du financement du développement par les exportations, la pénurie de devises pour le paiement des échanges commerciaux et la couverture du service de la dette. Mais leur utilisation dans le financement d'investissements économiquement productifs reste encore limitée. L'utilisation plus efficiente des transferts migratoires est aujourd'hui plus que jamais au centre des préoccupations du gouvernement sénégalais, de la société civile et des autres acteurs du secteur privé de l'économie. Le souci majeur renvoie à la nécessité de mieux juguler un environnement institutionnel et économique favorable à l'investissement des capitaux migratoires et autres savoir-faire dans des secteurs productifs.

La stratégie d'analyse part du principe que l'utilisation des transferts relève d'une multitude de logiques et répond à des fonctionnalités diverses, mais conciliables : nourrir et loger sa famille, manifester son attachement à sa communauté d'origine, constituer et rentabiliser son épargne. Par ailleurs, plusieurs études ont montré que la place qu'occupent les investissements économiques des migrants est marginale, comparée à celle consacrée aux besoins familiaux et communautaires (Ndione et Lombard, 2004 ; Sander et Barro, 2004; Ndione et Lalou, 2005 ; Diop, 2007). Ces éléments d'analyse renvoient à l'interrogation sur comment concilier les capacités d'épargne et d'investissement avec les obligations familiales et communautaires. Il n'est bien sûr pas question de remettre en cause les transferts d'argent vers les familles, ni le principe de financement d'infrastructures sociales. En revanche, on peut noter avec force la persistance d'une sous utilisation chronique du potentiel économique et financier de la diaspora dans l'investissement productif, d'où la nécessité de créer les synergies entre l'épargne disponible et les besoins de financement des secteurs porteurs.

Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude est de mieux cerner les enjeux financiers accordés aux flux de transferts des émigrés, les articulations à établir réellement entre migration et développement, de même que les limites opératoires à fixer, en fonction de la diversité des trajectoires et des expériences migratoires, des pays de destinations et des motivations de départ, de l'origine sociale et résidentielle (rurale ou urbaine) de l'émigré, de la perspective d'analyse relative au genre. Il s'agit aussi sur la base de ces éléments d'appréciation, d'inciter la réflexion autour des réponses spécifiques à apporter sur le plan politique, afin de mieux orienter les ressources financières, humaines et matérielles de la diaspora, en vue d'une utilisation judicieuse dans le développement du Sénégal.

Méthodologie

Cette étude a été réalisée en s'appuyant sur la littérature existante et à partir d'entretiens réalisés auprès de responsables d'institutions publiques, d'agences du système bancaires, d'ONG, d'organismes internationaux, d'institutions de recherche et d'autres personnes ressources concernées par les questions de migrations et de développement au Sénégal. La grille d'entretien utilisée a permis d'appréhender l'importance des envois de fonds et de biens matériels, les modes de transferts et leurs avantages et inconvénients ainsi que les difficultés liées aux systèmes de transfert. Les questions d'usage des fonds et des biens matériels envoyés

et leur impact sur le développement économique et social du pays ont été documentées. Un accent particulier a été accordé à la problématique de la mobilisation des compétences et autres savoir-faire de la diaspora sénégalaise pour le développement du pays. Enfin, la politique migratoire du Sénégal envers les émigrés, de même que les forces et faiblesses du dispositif institutionnel ont été traitées. Nous avons eu recours à l'analyse de contenu pour traduire les différentes thématiques autour desquelles le guide d'entretien a été élaboré.

I. Transferts de fonds et impact au Sénégal

L'objectif de cette section est de décrire l'importance des transferts d'argent au Sénégal, les difficultés à cerner toutes les modalités de transferts et d'analyser la façon dont ces transferts contribuent au développement du pays ainsi que leurs limites.

I.1 Importance et origine des envois de fonds vers le Sénégal

Selon la Banque mondiale, les flux de transferts financiers officiels des travailleurs migrants représentent un montant de l'ordre de 355 milliards de dollars US en 2007. La majorité de ces mouvements de fonds converge vers les pays en développement (75%) dont 5,4% vers l'Afrique au Sud du Sahara, soit l'équivalent d'environ 19 milliards de dollars US¹.

Cependant, les estimations faites à partir du système bancaire international sous-évaluent considérablement l'ampleur de ces transferts financiers, une part importante des envois de fonds des émigrés empruntant des voies non officielles. Pourtant, ces derniers peuvent représenter jusqu'à 50% des transferts formels². La complexité des canaux de transferts de fonds montre combien il est difficile d'obtenir des données à la fois exhaustives et fiables. En dépit de cette difficulté, il est incontestable que les transferts effectués par les émigrés sont une source de devises substantielle pour les pays de départ et une manne financière importante pour les communautés d'origine.

Le Sénégal est le quatrième pays africain subsaharien récepteur de flux financier officiels en provenance de ses ressortissants résidant à l'étranger (925 millions de dollars US en 2007), derrière le Nigeria (9 milliards), le Soudan (1,8 milliards) et le Kenya (1,5 milliards). Il devance l'Ouganda (849 millions de dollars US), la République d'Afrique du Sud (834 millions) et le Liberia (685 millions)³. D'après une étude réalisée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ces flux de transferts financiers représentent près de 19,6% de la masse monétaire et 23% des dépôts bancaires du Sénégal en 2005 (Diop, 2007). La part de ces transferts dans le PIB du Sénégal est passée de 6% en 2001 à 8,6 % en 2007 (Ndoye et Grégoire, 2008), ce qui correspond à plus de la moitié des investissements directs étrangers (Diagne et Diané, 2008).

C'est dire l'importance des sommes d'argent injectées au Sénégal dont il sera ici d'abord question d'appréhender leur évolution avant d'analyser leurs origines géographiques.

I.1.1 Evolution des transferts d'argent

Pour apprécier l'importance et l'évolution des envois de fonds officiels vers le Sénégal, nous disposons des données de la Banque mondiale sur la période 1974-2007. Comme le montre le graphique 1, on peut distinguer deux phases d'évolution importante des flux de transferts qui ont transité par le système bancaire. La première phase correspond à la période 1974-1994 durant laquelle le rythme de progression annuelle des montants transférés est relativement stable, avec toutefois une légère flexion en 1983, 1984 et 1989 et une baisse sensible en 1994 coïncidant avec l'année de dévaluation du franc CFA. La deuxième phase commence en 2000 et

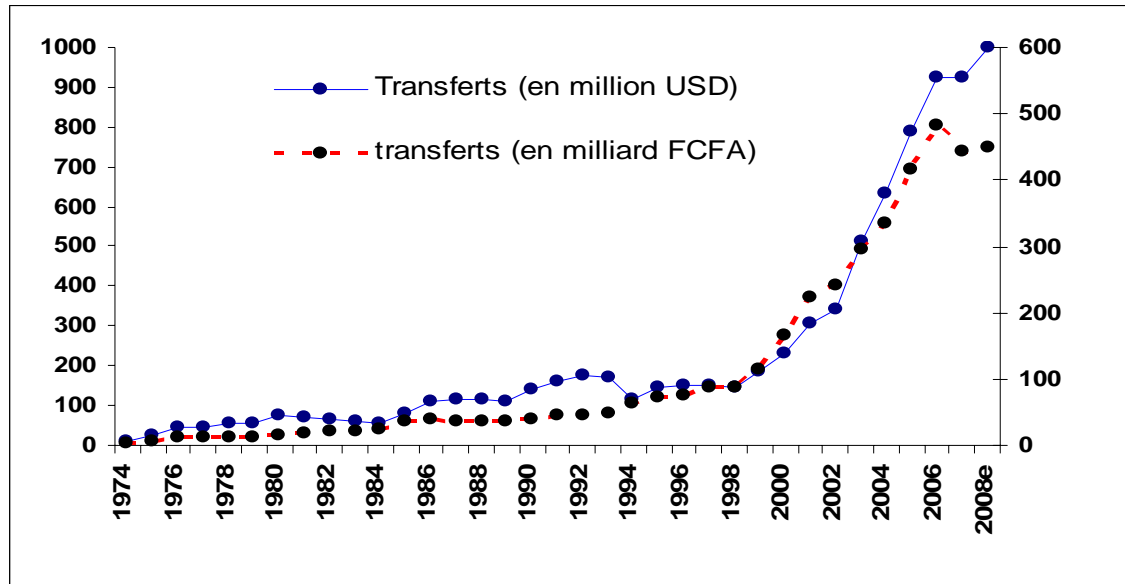
¹ World Bank staff estimates based on the International Monetary Fund's Balance of Payments Statistics Yearbook 2008.

² Une étude sur les pays asiatiques indique que les transferts "informels" pourraient se situer entre 13 et 50 % du montant total des transferts (Puri et Ritzema, 1999). Une autre étude de cas portant sur les migrants mexicains indique qu'entre 28 et 46 % des transferts de fonds seraient effectués "manuellement" vers le Mexique (Alarcon, 2000). Confer A. Penent "Valorisation économique de l'épargne des migrants", CFSI, décembre 2003.

³ Selon les données de la banque mondiale pour l'année 2007, World Bank, Yearbook 2008, op.cit.

se traduit par un rythme soutenu d'augmentation du volume des transferts jusqu'en 2008, année durant laquelle le niveau des envois de fonds est presque 10 fois plus élevé que celui des années d'avant dévaluation du CFA.

Graphique 1 : Volume des transferts financiers vers le Sénégal selon l'année (en USD et en CFA), 1974-2008.



Source: World Bank staff estimates based on the International Monetary Fund's Balance of Payments Statistics Yearbook 2008.

Deux hypothèses principales peuvent être émises pour expliquer cette hausse vertigineuse des montants des transferts à partir de l'année 2000. Premièrement, cette période correspond à une prolifération d'agences de sociétés de transfert spécialisées au Sénégal (Western Union, Money Gram, etc.) logées dans la plupart des structures financières. Ce système des transferts rapides s'est révélé beaucoup plus efficace que les modes de transferts traditionnels (mandats postaux, virement bancaire, convoi d'argent par personne interposée) pour répondre aux besoins d'urgence des migrants et de leurs familles. En 2006, le Sénégal disposait de plus de 500 points de services de transferts rapides (banques, sociétés financières décentralisées et poste réunies), ce qui représenterait près de 90% du marché des transferts financiers au Sénégal (Ndoye et Grégoire, 2008)⁴. Deuxièmement, la généralisation de l'émigration internationale qui, à partir des années 1990, a pratiquement atteint toutes les régions du Sénégal, peut être perçue comme un élément d'explication de cette augmentation croissante des flux de transferts financiers. En plus des pays d'immigration traditionnelle (France, Côte d'Ivoire, Gambie, Mauritanie, Gabon, etc.), la nouvelle dynamique migratoire s'est notamment traduite par une forte installation des sénégalais dans de nouveaux pays de destination comme l'Italie (27.500 individus en 1993, près de 57.000 en 2005)⁵, l'Espagne (3190 en 1993, plus de 27.000 en 2005), les Etats-Unis (10.000 en 2005) et l'Afrique du Sud. Partant du principe de base que la migration relève d'une stratégie familiale et communautaire et a, en retour, un effet redistributif des revenus, on peut soutenir avec force cette hypothèse d'une augmentation des envois de fonds imputable à l'importance croissante des émigrants sénégalais.

⁴ La répartition du marché entre les principaux opérateurs est la suivante : Western Union : 60%, la Poste (classique) : 22%, Money Gram : 7%, Autres : 11% (Ndoye et Grégoire, 2008, p. 12)

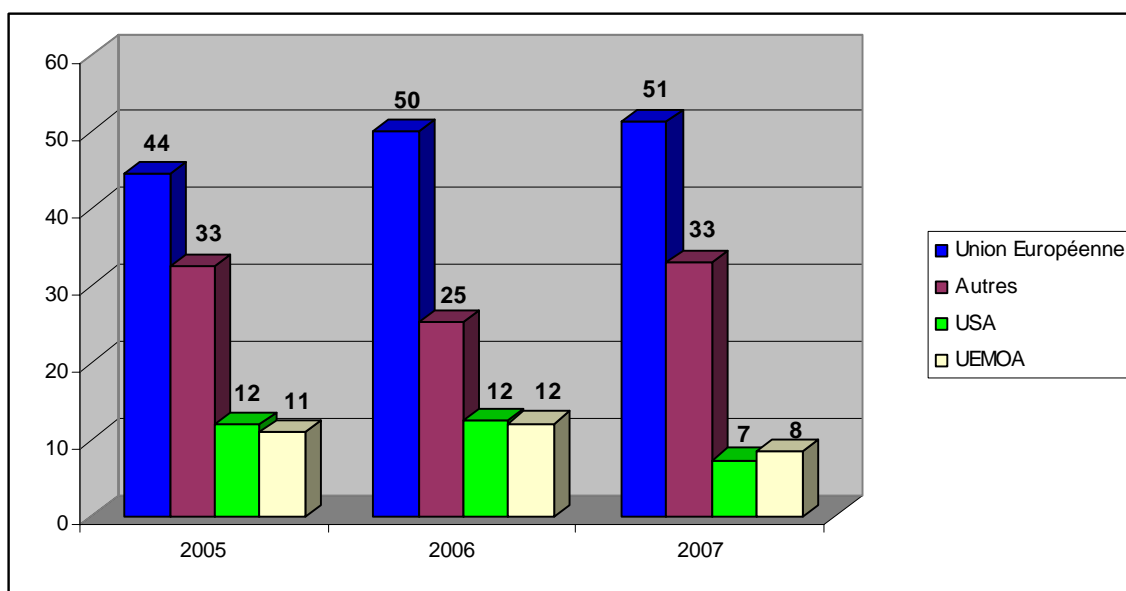
⁵ Données extraites des statistiques de l'OCDE (2008), Confer : <http://stats.oecd.org/index.aspx>

A noter qu'une étude récente de la Banque mondiale sur l'impact de la crise financière au Sénégal prévoit une forte probabilité de baisse des transferts de fonds des émigrés sénégalais au cours de l'année 2009. L'analyse, basée sur les opérations de transferts rapides, portant sur les trois principales banques réceptrices (représentant 58% de ce type de transfert au Sénégal), a permis d'observer une baisse de l'ordre de 7% des envois de fonds reçus durant le premier bimestre de l'année 2009. Toutefois, l'ampleur de l'impact de la récession économique mondiale sur les flux de transferts monétaires dépendra de l'amplitude du choc dans les pays d'accueil, de sa répartition par secteurs d'activités, de l'importance des émigrés sénégalais dans les secteurs touchés et du type d'emploi qu'ils occupent. A titre d'exemple, la présence des sénégalais dans le secteur de la construction en Espagne, un secteur à peine touché par la crise, est tellement élevée que certains d'entre eux sont en train de perdre leur emploi (Banque mondiale, 2009).

1.1.2 Origine géographique des envois de fonds

La répartition des transferts de fonds selon la destination des émigrés permet de mettre en relief l'importance des flux de transferts monétaires par pays émetteur et de déterminer les zones à potentiel relativement élevé en capitaux migratoires.

Graphique 2 : Transferts financiers vers le Sénégal selon la zone de provenance (en %), 2005-2007.

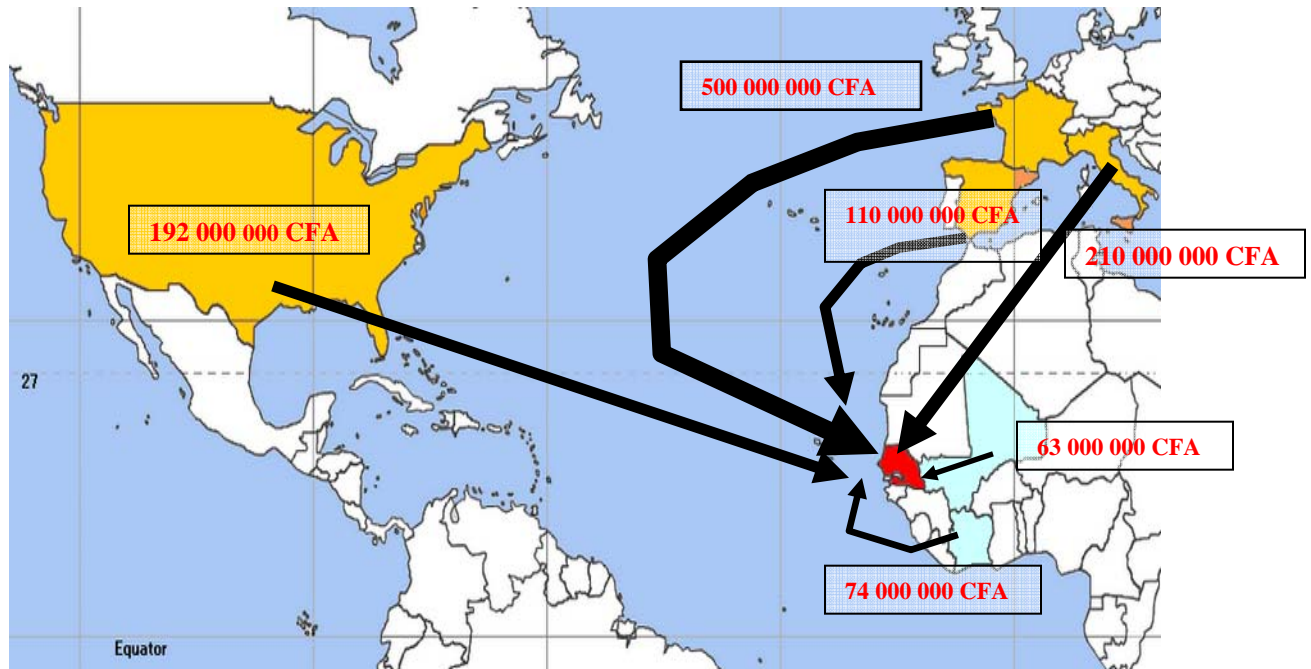


Source : Données de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), 2008

L'Union européenne est de loin la première zone de provenance des sommes d'argent reçus par le Sénégal via le système bancaire : 44, 50 et 51% pour les années 2005, 2006 et 2007. Les émigrés installés aux Etats-Unis expédient l'équivalent de 12% du total des transferts en 2005 et en 2006 et 7% en 2007. La zone UEMOA vient en dernière position avec une contribution de 11% en 2005, 12% en 2006 et 8% en 2007. Le reste provient des autres régions dont les Emirats arabes, l'Asie du sud-est et les autres parties du continent africain.

La distribution des envois de fonds selon le pays émetteur permet de mieux affiner l'analyse sur leur provenance (graphique 3). L'idée consiste à mettre en relation les pays de provenance des fonds et les volumes d'envoi, pour une politique mieux ciblée du gouvernement dans sa stratégie de favoriser la contribution des Sénégalais de l'extérieur au développement économiquement productif du pays.

Graphique 3 : Principaux pays émetteurs de flux financiers vers le Sénégal



Les pays de provenance des envois de fonds sont très divers. Mais on constate une prédominance de la France (1.020.226 USD en 1997) et de l'Italie (439.208 USD), suivis des Etats-Unis (402.201 USD) et de l'Espagne (231.032 USD). En Afrique, la Côte d'Ivoire (154.600 USD) et le Mali (132.00 USD) constituent les principaux pays émetteurs, même si les volumes de ces flux financiers ne sont pas comparables à ceux en provenance des pays du Nord précités.

L'importance de la France dans les flux de transferts formels s'expliquerait notamment par le taux de bancarisation très élevé des migrants résidant dans ce pays, et qui serait de l'ordre de 96%⁶. Les migrants non détenteurs de compte chèque ne seraient que de l'ordre de 200 000 sur un total de 4,9 millions, et seraient composés de personnes de moins de 35 ans et fortement au chômage (52%) ou en situation d'emploi précaire (26%), ayant souvent des revenus inférieurs à 1000 EUR ; les primo-arrivants puisque 11% des personnes ayant moins de 5 ans d'ancienneté en France n'ont pas de banque (Milhaud, 2006). Il s'y ajoute que la France constitue un pays d'accueil traditionnel et abrite la plus forte communauté d'origine sénégalaise en Europe (Robin, 1996 ; Robin, Lalou et Ndiaye, 1999). Ils seraient au nombre de 77.979 Sénégalais selon les données de l'OCDE (2008).

⁶ Ce résultat est révélé par la combinaison de l'enquête Patrimoine de l'INSEE et d'une étude réalisée pour la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne sur un échantillon d'immigrés originaires d'Algérie, du Maroc, d'Afrique sub-saharienne et d'Extrême-Orient. Cf. Charles Milhaud, L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne, Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, 2006, p. 34.

Les trois autres pays émetteurs d'importants flux financiers, à savoir l'Italie, les Etats-Unis et l'Espagne, comptent parmi les principaux pays d'immigration sénégalaise notamment dans les années 1980/90 (Robin et al., 2000 ; DPS, 2004). Selon les données du Ministère de l'intérieur italien sur les permis de séjours de 1993, les Sénégalais constituent le groupe majoritaire des ressortissants de l'Afrique au Sud du Sahara avec 23%, ceux en situation irrégulière représentant 15% à 30% de ceux en règle (Schmidt di Friedberg, 1995). En Espagne, ils constituent la deuxième communauté d'origine africaine derrière les Marocains, et occupent la première place au sein de la population d'Afrique au sud du Sahara (Suarez, 1995). Leur processus migratoire en direction des Etats-Unis a pris de l'ampleur dans les années 1980/90, et le nombre de Sénégalais installés de façon plus ou moins permanente dans les principales villes américaines a considérablement augmenté (Ebin et Lake, 1992). Ils seraient près de 10.000 en 2005 selon des données de l'OCDE.

Le volume des envois d'argent dépend, sans nul doute, fortement des capacités des migrants à épargner. A ce titre, la résidence dans un pays du nord (France, Italie, Espagne, Etats-Unis notamment) signifie pour nombre de migrants, une rémunération plus élevée et peut être plus régulière qu'une migration vers un autre pays africain. L'ancienneté de la migration dans un pays développé indique également une meilleure assise économique et par conséquent une capacité plus grande à épargner et à transférer de l'argent.

Sur cette base, une bonne politique de mobilisation de l'épargne des émigrés en vue de l'investissement dans les secteurs productifs de l'économie sénégalaise devrait cibler davantage les pays à forte concentration de migrants sénégalais, et particulièrement la France, l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis.

Ces transferts opérés par les migrants empruntent des circuits divers et complexes de transmissions, officielles et non officielles, entre les pays d'accueil et le Sénégal que nous allons à présent examiner.

1.2. Les mécanismes de transferts financiers

Les migrants utilisent plusieurs canaux de transferts que nous pouvons classer en deux catégories : les transferts formels et les transferts informels. A l'intérieur de ces deux groupes, on peut relever une pluralité d'acteurs, et en fonction des avantages et des inconvénients de chaque système, les migrants présentent une diversité de comportements.

1.2.1 Les transferts formels

Au Sénégal, les canaux de transferts officiels peuvent être considérés en distinguant les transferts classiques des transferts dits rapides. Les transferts classiques sont effectués par les banques et la poste, sous forme de virement, de chèque ou de mandat. Les transferts rapides (ou électroniques) sont proposés par des sociétés spécialisées telles que Western Union, Money Gram, Money Express, Ria Envía, etc. En s'implantant au Sénégal, ces sociétés de transfert électronique ont développé diverses stratégies d'alliances avec les banques, la poste et certaines structures financières décentralisées (SFD), avec comme objectif de s'appuyer sur leur vaste réseau national d'agences principalement concentrés dans les différents centres urbains du pays.

Les systèmes de transferts bancaires dits classiques ont l'avantage d'offrir un gage de sécurité relativement important aux migrants. Toutefois, au regard des barèmes des commissions facturées, il est plus intéressant pour un migrant d'utiliser ce mode de transfert pour l'envoi de

sommes d'argent élevées. Ce type de transfert nécessite au moins l'existence de deux comptes, un dans le pays d'accueil et un autre dans le pays d'origine. L'inconvénient majeur de ce mode de transfert est l'inaccessibilité des bénéficiaires de certaines zones d'émigration éloignées des centres urbains et des migrants en situation irrégulière.

Les mandats postaux ont comme avantage de proposer des transferts simples et à faible coût. Le principal inconvénient de ce mode de transfert est lié au délai de réception qui peut souvent prendre plusieurs jours, à cause d'une indisponibilité ou d'une insuffisance de liquidités, ce qui pose des problèmes lorsque les transferts sont effectués pour répondre à des besoins de consommation urgents.

Quant aux transferts rapides, ils ont la particularité d'offrir un service à la fois rapide et sécurisé, mais assujéti à des commissions beaucoup plus importantes que les autres modes de transferts. A cet égard, les conditions financières proposées par les sociétés de transferts spécialisées ne semblent pas optimales. Leurs politiques de change sont fortement critiqués à cause des profits exorbitants réalisés sur les opérations en devises. Selon certaines études, les frais et commissions s'élèvent de 6 à 15 % du montant transféré et les coûts additionnels peuvent faire augmenter ces frais jusqu'à 20 % ou plus (Meyers, 1998, cité par Penent, 2003 ; Diop, 2007). Ainsi, suivant le degré de développement du système financier local des zones d'origine, la générosité des migrants peut se trouver fortement ponctionnée.

A côté de ces systèmes de transferts formels subsistent d'autres canaux d'envoi de fonds plus connus sous le vocable des transferts non officiels.

1.2.2 Les transferts informels et semi-informels

Les modes de transfert informels utilisés par les émigrés pour envoyer de l'argent au pays sont variés. Souvent le migrant porte l'argent lui-même (au moment de sa visite ou de son retour), ou le confie à un compatriote, parent ou ami, en partance pour un séjour dans le pays d'origine. Mais à côté, d'autres systèmes de compensation entre associés dans les pays d'origine et de destination semblent de plus en plus pratiqués.

Lorsqu'un migrant retourne dans son pays d'origine, il sert souvent de « canal de transfert » pour les autres compatriotes qui lui donnent de l'argent ou des biens matériels à remettre à leur famille restée sur place. Ce mode d'envoi, qualifié de « valise », présente un avantage certain pour le migrant puisqu'il n'est assujéti à aucun coût de transaction. Toutefois, deux inconvénients majeurs peuvent être soulignés. Premièrement, ce mode de transfert ne permet pas de répondre à des besoins urgents du ménage d'origine dans la mesure où il dépend de la fréquence des retours des migrants vers le pays d'origine. D'autre part, il est pratiquement impossible de connaître la mesure exacte des sommes transférées et la nature des biens envoyés, à moins de recourir à des enquêtes régulières auprès des ménages d'origine⁷.

Par ailleurs, d'autres modes de transferts sous forme de compensation entre associés dans le pays d'accueil et d'origine ont été mis en place à l'instigation des migrants. Il s'agit d'une diversité de structures informelles ou semi-formelles, fruit d'associations entre opérateurs économiques dans les pays d'accueil et d'origine, à travers des opérations de transferts de fonds et/ou de livraisons de divers produits commerciaux. Ces pratiques financières réduisent considérablement les problèmes de délai de transmission (système de compensation) et les

⁷ A ce titre, certaines enquêtes réalisées au Sénégal (DEmIS, DEmIK, ESAM II, MAFE) ont tenté d'évaluer les montants (financiers ou en nature) reçus par le ménage au cours des douze derniers mois ayant précédé l'opération de collecte et la manière dont ces transferts ont été utilisés par le ménage (entretien de la famille, investissement économique, réalisation de projets sociaux).

coûts de transfert sont inférieurs à ceux adoptés par des sociétés de transferts puisque ces structures sont tenues par des migrants (Dieng, 2000 ; Tall, 1995). Ces opérateurs proposent aux migrants des services de transfert de fonds et de marchandises destinés à leurs familles et parents restés au pays. Leurs correspondants au Sénégal assurent les livraisons des produits ou de l'argent. Il n'y a pas de transfert régulier de fonds, seulement des livraisons de matériels en grande quantité, deux ou trois fois par an, les opérateurs fonctionnant ensuite par simple compensation (Penent, 2003).

Ainsi, les circuits informels et semi-informels semblent jouer un rôle essentiel dans le fonctionnement du système financier dérivant de la migration internationale. Fondés sur la personnalisation des relations, ils s'intègrent dans la logique des acteurs sociaux, tout en manifestant une réelle capacité d'adaptation aux besoins de la clientèle, mais aussi à l'évolution aux techniques actuelles de communication.

Les migrants usent de ces différents canaux de transferts parallèles pour plusieurs raisons : habitudes fortement ancrées dans la culture communautaire, méfiance envers le système bancaire et les autorités des pays d'accueil, coût élevé de transferts formels, etc. Cette complexité et cette variabilité des modalités de transferts rendent difficile l'estimation des montants transférés. Ceci constitue un obstacle à une meilleure appréciation des sommes d'argent envoyées par les émigrés, mais aussi à la définition de politiques idoines.

1.2.3 Comment améliorer les outils et services et mieux canaliser les transferts

Un double constat découle de ces modes de fonctionnement. D'une part il est clair que le montant réel des rentrées migratoires est très supérieur à celles enregistrées dans les circuits officiels. Le second point est que l'usage des circuits informels de transferts d'argent prive l'Etat sénégalais et l'ensemble des acteurs institutionnels d'un apport crucial en devises. Le préjudice est donc réel pour le gouvernement qui doit s'impliquer davantage dans la gestion du système. Comment ?

Il faut tout d'abord sensibiliser les établissements bancaires au Sénégal et dans les pays d'emploi, et surtout les responsabiliser à prendre des mesures d'incitation pour mieux capter l'argent des émigrés qui transit par les circuits non officiels. Les banques interviennent pratiquement dans l'ensemble des opérations touchant les revenus des migrants internationaux, tant du point de vue de leurs habitudes de consommation, de leurs comportements d'épargne et d'investissement, que des opérations de transfert effectuées vers leur pays d'origine.

Il est tout à fait possible de diminuer la part des transferts informels comme le propose par exemple Simon (2000) en garantissant aux migrants un taux de change favorable, en créant des mécanismes de bonification pour les comptes ouverts par des migrants, en proposant des exonérations fiscales sur les flux liés à ces transferts. Les mesures en faveur des transferts formels doivent être complétées par des dispositions tendant à en réduire le coût, en favorisant la concurrence entre opérateurs grâce à une transparence accrue des tarifs et le développement des transferts automatisés (Milhaud, 2006). Ces systèmes, déjà expérimentés aux Etats-Unis et en Espagne, permettent à un migrant d'autoriser certaines personnes dans son pays d'origine à opérer des retraits ou des paiements qui s'imputent sur le compte dont il dispose dans le pays d'accueil. L'utilisation de cartes de paiement dans les régions équipées en distributeurs automatiques de billets, le recours au téléphone portable pour accélérer les transferts ou l'appui des institutions de micro-finance sont également des pistes prometteuses.

Les avantages d'une meilleure participation des migrants au système bancaire sont donc multiples. Il paraît indispensable de valoriser les dispositifs existants, en renforçant la coopération entre les associations de migrants, les banques et les pouvoirs publics, notamment les administrations en charge de la gestion des émigrés.

1.3 Transferts financiers et impact économique et social au Sénégal

Nous pouvons considérer les transferts de fonds des émigrés selon trois modalités d'impact sur le développement du Sénégal: la prise en charge des besoins de la famille d'origine, la réalisation de projets sociaux (de type communautaire) et les investissements économiquement productifs (financement de projets générateurs d'emplois directs).

1.3.1 La migration internationale : une stratégie de réduction de la pauvreté des ménages sénégalais

Dans beaucoup de sociétés et notamment en Afrique, l'idée selon laquelle la migration est le plus souvent posée dans un contexte familial est très répandue. Cette analyse part du principe que la migration repose sur une stratégie familiale au sein de laquelle l'individu est intégré. Du fait qu'en Afrique la famille (ou le ménage) fonctionne comme une unité de production, de consommation et de socialisation, elle jouit d'une rationalité économique et constitue en même temps un centre de décisions stratégiques (Stark, 1980 ; Harbison, 1981 ; Gregory et Piché, 1986 ; Root et De Jong, 1991). Dans ce cadre, le groupe familial peut décider de la migration d'un ou de plusieurs de ses membres, à la recherche de revenus complémentaires, pour les besoins d'amélioration de ses conditions de vie.

Si l'on considère que la migration relève d'une stratégie familiale qui répond à la précarité économique du ménage, on doit s'attendre à ce qu'il y ait, en retour, une redistribution des profits de la migration avec la famille d'origine. A cet égard, la prise en charge des besoins de base du ménage d'origine (alimentation, cérémonies, santé, logement) par le migrant constitue une fonction primordiale des retours d'argent.

La migration au Sénégal a, sans aucun doute, un effet de répartition des revenus à l'intérieur les ménages d'origine et, à ce titre, constitue une véritable stratégie familiale de réduction des risques économiques. Ces aléas ont d'abord été ceux du climat, avec les sécheresses successives des années soixante-dix, qui ont fortement entamé les capacités agricoles et pastorales des populations sahéliennes. Cependant, la migration internationale n'est plus aujourd'hui un ajustement économique des seules populations rurales, en proie à une agriculture soumise à son milieu. Elle a également, depuis le milieu des années quatre-vingts, un rôle d'« amortisseur » dans la crise économique urbaine, marquée par une baisse du pouvoir d'achat et une forte contraction du marché de l'emploi formel et informel (Lalou et Ndione, 2005).

Selon une étude sur l'évolution des opérations de transferts effectuées à partir du système bancaire sénégalais (dont Western Union et Money Gram), 75% des transferts d'argent des émigrés sénégalais sont destinés à la consommation courante des ménages, contre 10% à l'épargne et 8% à l'investissement immobilier (Sander et Barro, 2004). Par ailleurs, d'après des enquêtes auprès des ménages réalisées dans trois villes sénégalaises (DEmIS⁸ à Dakar et Touba,

⁸ Enquête sur les Déterminants de l'Emigration Internationale au Sénégal (Dakar, Touba)

DEMIK⁹ à Kaolack), les transferts d'argent sont toujours très majoritairement utilisés pour assurer les dépenses essentielles du ménage (Ndione et Lalou, 2005). A Kaolack, l'argent de la migration sert principalement à satisfaire les besoins quotidiens du ménage (41%), les dépenses de santé (23%) et dans une moindre mesure pour effectuer des investissements immobiliers (13%). Nous retrouvons globalement cette répartition des dépenses à Dakar et à Touba où près de la moitié des transferts d'argent est destinée à l'alimentation (39%), à l'achat de vêtements (4%) et de biens de consommation courante (8%). Par ailleurs, une partie importante de l'argent provenant de l'étranger est consacrée aux dépenses pour les cérémonies religieuses et familiales (22%). Enfin, il faut noter qu'une faible proportion de cet argent est allouée aux frais de scolarité des enfants (2%) et aux dépenses médicales (5%). De même, la construction ou la rénovation du logement ne mobilise que 3% des envois d'argent. L'enquête DEMIS démontre également l'importance de ces ressources externes pour les familles puisque 30% des ménages enquêtés reçoivent régulièrement des fonds en provenance de l'étranger (Robin, Lalou et Ndiaye, 2000).

Ces transferts contribuent de manière significative à la réduction de la pauvreté en milieu rural comme en milieu urbain. Leur importance est vitale pour de nombreuses familles sénégalaises pour lesquelles les envois de fonds jouent une fonction économique de justice et de solidarité, en répartissant mieux les revenus à l'intérieur des ménages, et une fonction sociale, en préservant le lien entre le migrant et sa famille d'origine. Cependant cette fonction basique de l'économie migratoire ne doit pas masquer ses autres rôles dans le système social. Les revenus migratoires répondent aussi à d'autres finalités, parfois concurrentes des premières, mais qui leur sont le plus souvent complémentaires.

1.3.2 Les transferts collectifs et leurs effets sur la communauté locale d'origine

Regroupés en associations villageoises ou de quartier urbain, ou au sein d'organisations ethniques ou religieuses fondées sur le sens profond de la solidarité communautaire, les migrants mobilisent des fonds pour le développement de leurs terroirs et de leurs espaces de référence. Il s'agit généralement d'investissements sociaux, culturels et symbolique (écoles, centres de santé, forages d'eau potable, lieux de culte, infrastructures hydroélectriques), et plus rarement économique (réalisation de microprojets). Ces formes de solidarité collective expriment souvent l'appartenance et l'attachement à un même groupe identitaire. Elles impulsent généralement aussi une réelle dynamique de changement social et de transformation de l'espace local.

La vallée du fleuve Sénégal est riche d'expérience et d'enseignements sur la participation active des associations d'émigrés au développement local. Les réalisations se comptent par centaines depuis le début des années 70 : forages de puits, mini-barrages, aménagement de périmètres irrigués pour la culture du riz et le maraîchage, création de banques céréalières pour la sécurité alimentaire, etc. Ces projets de développement local portés et apportés par les migrants constituent les signes manifestes d'une solidarité active cimentée autour d'une vision de la zone d'origine comme entité transcendante des appartenances familiales, et renforce davantage la forme de conscience collective des villages d'origine.

La construction d'écoles et de services de santé (financement de dispensaires, de maternités, voir d'hôpitaux et de dépôts pharmaceutiques) exprime la dimension humaine et sociale du développement local. S'y ajoutent des actions de désenclavement géographique par la construction de pistes, de lignes téléphoniques, voire de protection de l'environnement. La

⁹ Enquête sur les Déterminants de l'Emigration Internationale à Kaolack (Sénégal).

participation financière des émigrés mais aussi leur implication directe dans la prise de décision et le suivi des projets villageois ont été décisives dans l'aboutissement de ces réalisations communautaires (Simon, 2000). Dans ce contexte, les modes d'intervention s'articulent autour du concept de "développement intégré" des villages par les associations des migrants établis dans les pays d'accueil (notamment en France) et dans les régions d'origine. Les transferts de fonds des migrants constitueraient ainsi un palliatif à des investissements sociaux publics souvent insuffisants dans le pays d'origine.

Le rapport au religieux occupe aussi une place importante dans l'affectation des revenus de la migration internationale. La ville de Touba, haut-lieu de la confrérie mouride, connaît cette relation forte : 38% des transferts reçus de l'étranger y sont consacrés à des fêtes religieuses, 24% pour faire la charité lors du ramadan, 21% pour reconstruire ou rénover une mosquée (Robin, Lalou et Ndiaye, 2000).

Ces actions de solidarité envers l'entourage social et la communauté d'origine du migrant absorbent ainsi une partie assez importante des envois de fonds. Les flux de transferts financiers constituent en ce sens une manifestation de l'attachement du migrant à son espace de référence, ce lien relevant de principes de solidarité et d'obligations familiales et communautaires (prise en charge de la famille, mise en œuvre de projets sociaux et de développement local, réalisation d'investissements symboliques). Les zones d'origine de la migration sont donc des espaces que les migrants reconstruisent et réinvestissent tant au niveau économique et social que symbolique et identitaire. Dans cette optique, les initiatives des migrants et leurs envois de fonds peuvent impulser des dynamiques de développement local associant des ressources économiques et culturelles, internes et externes.

1.3.3 Un impact limité des transferts de fonds sur les investissements générateurs d'emplois directs

Une fraction non moins importante des transferts de fonds émigrés est susceptible d'être affectée à des investissements économiquement productifs, notamment par la création de projets générateurs d'emplois directs. Cependant, contrairement à une idée fort répandue, les migrants internationaux n'apparaissent pas au Sénégal, comme dans beaucoup d'autres pays ouest-africains de départ, comme des investisseurs et des promoteurs de projets d'investissement générateurs de revenus et d'emplois directs. Une étude réalisée au Mali (Bamako et Kayes) montre que les migrants interrogés sont 21% à avoir envoyé de l'argent (au ménage d'origine ou à un courtier) pour des investissements économiques (Ndione et Lombard, 2004). Par ailleurs, si nous considérons les investissements réalisés au niveau du ménage selon les données de l'enquête DEMIS, nous constatons qu'à Dakar et à Touba, seulement 3% des sommes reçues par les ménages sont destinées à des investissements économiques, hors financement immobilier (Ndione et Lalou, 2005). En outre, selon les résultats d'une étude réalisée par l'OIM sur les flux de transferts financiers à travers le système bancaire au Sénégal, moins de 5% des envois de fonds des émigrés sénégalais sont consacrés à l'investissement économique productif (Diop, 2007).

C'est dire qu'en ce qui concerne les effets des transferts de fonds sur les investissements productifs, le débat engagé semble être pour l'essentiel mal orienté. En effet, les transferts de fonds ne sauraient être exclusivement considérés comme des flux de capitaux générateurs d'investissements. En vérité, ils répondent prioritairement aux besoins et à la prise en charge de l'économie familiale : la subsistance du ménage, l'entretien et l'éducation des enfants, l'amélioration de l'habitat. Cela veut dire que les migrants internationaux cherchent tout

d'abord à assurer le bien être de leurs familles et en ce sens, ils apportent tant bien que mal une contribution significative à la lutte contre la pauvreté et sont en même temps des acteurs efficaces du développement humain. Ces différents éléments doivent amener les pouvoirs publics à réfléchir sur les articulations à établir réellement entre migration et développement, de même que les limites opératoires à fixer, en fonction des contextes économiques et sociales des zones d'origine, des expériences migratoires, des pays de destinations et des motivations de départ.

1.3.4 Comment mieux orienter les capitaux migratoires vers l'investissement productif

Les responsables et décideurs politiques doivent avoir un nouveau regard sur les risques de décalage entre les objectifs des acteurs institutionnels et les réponses apportées par les migrants. Les comportements de transferts sont soumis à de nombreuses variables dans le temps et dans l'espace et leur utilisation relève d'une multitude de logiques répondant à des fonctionnalités diverses, mais conciliables : nourrir et loger sa famille, soutenir le développement local de sa communauté d'origine, constituer et rentabiliser son épargne dans le pays d'accueil et/ou d'origine. Par ailleurs on peut émettre l'hypothèse selon laquelle plus une migration est récente et active, plus les envois de fonds sont importants et qu'inversement, le regroupement familial peut fortement entamer les transferts réguliers vers le pays d'origine. En outre, l'origine géographique, l'appartenance sociale, les liens confrériques notamment déterminent aussi des variations considérables des niveaux de transferts

Ces considérations renvoient à l'interrogation sur comment favoriser l'orientation de l'épargne des émigrés vers l'investissement générateur d'emplois directs sans pour autant remettre en cause les transferts destinés à la prise en charge des besoins de la famille, ni le principe de financement d'infrastructures sociales et des projets de développement local. Dans cette perspective, la question de la confiance entre les émigrés et les pouvoirs publics est centrale. Cette confiance est assujettie à l'existence d'un climat général de stabilité politique et économique, sachant que l'épargne migratoire est souvent conservée pour des raisons de sécurité ou de précaution dans le pays d'emploi lorsque le contexte politique et économique du pays d'origine apparaît trop incertain¹⁰. Par ailleurs, le financement des projets portés par les migrants implique également que soient développés les mécanismes de garantie des prêts (hypothèques, tiers garant, sociétés de caution mutuelle, etc.). Pour les projets d'investissement productif, Milhaud (2006) préconise la création de fonds de garantie prenant à leur charge une part déterminante des risques, ainsi que des moyens supplémentaires pour la sélection des dossiers et l'accompagnement des emprunteurs. La bancarisation des migrants doit être encouragée par les gouvernements des pays d'origine et d'accueil, notamment par le biais de «comptes miroirs¹¹» ouverts par les établissements bancaires entre pays d'origine et d'accueil des migrants.

Il s'agit de lever progressivement certains obstacles à une valorisation des flux de transferts financiers par leur injection dans les secteurs productifs de l'économie. Cela requerrait de prendre en considération un certain nombre de variables et la combinaison de diverses stratégies : mise ne place d'outils financiers adaptés aux capacités d'épargne des migrants, sensibilisation pour une meilleure connaissance de l'environnement économique du pays, plus

¹⁰ Selon Simon (2000, op.cit), une politique économique instable ou trop contraignante dans le pays d'origine, la crainte d'une dévaluation, un état de crise politique, etc. peuvent immédiatement être sanctionnés par une forte baisse des transferts officiels.

¹¹ Ces comptes enregistrent l'ensemble des avoirs des migrants dans le pays d'accueil, ainsi que les opérations qu'ils y réalisent, permettant ainsi aux banques du pays d'origine de disposer d'une information financière complète (Milhaud, 2006, op.cit).

d'incitation de l'Etat et des entreprises nationales et locales à l'investissement dans les secteurs porteurs de l'économie nationale, etc.

Par ailleurs, il est possible de favoriser le développement des pays d'origine par les transferts de compétence et de savoir-faire des migrants en les orientant vers certains secteurs productifs de l'économie du Sénégal.

2. Diaspora, mobilisation des compétences et développement au Sénégal

Au-delà des envois de fonds et de leur impact sur les pays de départ, le lien entre migration et développement est également examiné sous l'angle de la mobilisation des compétences, des savoirs et savoir-faire de la diaspora en vue de leur transfert vers le pays d'origine. Cette analyse repose sur l'idée selon laquelle les compétences et les expériences acquises par les migrants dans les pays d'accueil sont susceptibles d'être intégrées, à leur retour ou en migration, au développement des pays d'origine et d'accroître ainsi les capacités institutionnelles dans certains secteurs économiques clés. En somme, grâce à ces transferts de savoirs et de savoir-faire, les migrants internationaux sont aptes à fournir un important appui intellectuel et technique à leur pays d'origine.

C'est ainsi que, de plus en plus, l'attention portée sur les aspects négatifs de la migration des compétences, souvent convoqués à travers le registre de la « fuite » des cerveaux, de l'« exode » des compétences ou encore de la « perte » de la main-d'œuvre la plus qualifiée et la plus utile, est en train de tourner graduellement vers la prise en considération de l'effet positif que peut représenter les flux de transfert de savoir et de savoir-faire des cadres expatriés sur le développement de leurs pays d'origine. A l'instar de beaucoup de pays en développement et notamment en Afrique, le Sénégal est particulièrement concerné par cette problématique de la contribution de sa diaspora au développement du pays.

L'objectif de cette section consiste à analyser le potentiel que constitue l'expertise de la diaspora et sa capacité à participer au développement du Sénégal, ainsi que les modalités de transferts de compétences existantes et/ou à initier. Il s'agira aussi d'analyser la façon dont ces transferts de savoirs et de savoir-faire contribuent et/ou peuvent mieux favoriser le développement du pays, ainsi que les limites des actions entreprises.

2.1 Quelles sources de données sur les compétences des émigrés sénégalais ?

Au Sénégal, il n'est pas aisé de trouver des sources de données spécifiques sur les cadres qualifiés sénégalais vivant à l'étranger permettant de quantifier et de localiser de manière fine les migrations de compétences. Cette difficulté tient tout d'abord à la définition de la notion même de diaspora qui, dans le sens moderne du terme, renvoie à un groupe de migrants dispersés dans plusieurs pays étrangers, mais conservant des liens affectifs et matériels forts avec leur pays d'origine¹². Ensuite à l'intérieur de la diaspora sénégalaise, il faudrait définir la notion de « compétence » ou de « cerveau » pour identifier le « cadre qualifié », sur la base de critères comme l'âge, la discipline ou le domaine de compétence, le niveau d'étude ou de formation, l'expérience professionnelle, etc. Les étudiants en formation ne peuvent pas être intégrés dans cette catégorie, à moins de considérer l'hypothèse selon laquelle ils vont rester dans leurs pays d'accueil au terme de leurs études.

¹² De ce concept, on peut retenir trois caractéristiques essentielles : la conscience collective et le fait de revendiquer une identité communautaire ; l'existence d'une organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé (richesse de la vie associative) ; l'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires, avec l'espace de référence ou le pays d'origine. L'espace d'une diaspora est un espace transnational, structuré par une pluralité de réseaux dans lesquels circulent idées, hommes, capitaux, marchandises diverses, les liens familiaux et communautaires étant le support de ces échanges (confer Bruneau M., « espaces et territoires de diasporas, e.g. 1-1994, pp. 5-18).

Par ailleurs, l'effet de dispersion, du fait de la résidence dans plusieurs pays qui caractérise une diaspora, soulève une autre difficulté : celle de mesurer et de disposer d'une base de données fiable sur un groupe multipolaire. A ce titre, il est possible d'utiliser les recensements réalisés de dans les pays d'accueil, notamment ceux à forte concentration de migrants sénégalais et particulièrement les principaux pays émetteurs de flux de transferts financiers (France, Italie, Etats-Unis, Espagne). Par ailleurs, les données consulaires, si elles sont valorisées d'un point de vue statistique¹³, peuvent aussi être une source intéressante, au même titre que les données sur les associations de migrants sénégalais dans les pays d'accueil¹⁴.

Pour pallier ce déficit, les initiatives de dénombrement des cadres qualifiés sénégalais vivant à l'étranger sont souvent envisagées à travers des programmes et projets visant la valorisation de l'expertise des émigrés pour le développement du pays (TOKTEN, MIDA, Initiative de codéveloppement, etc.). Pour autant, celles-ci ne sont que d'un faible secours pour une connaissance fine des compétences des membres de la diaspora sénégalaise. Les méthodologies utilisées reposent essentiellement sur la collecte de l'information suivant trois approches : les enregistrements volontaires des migrants à partir de sites web spécifiques (sites de projet), des campagnes de sensibilisation dans les pays d'accueil et l'utilisation de données consulaires mises à disposition. A titre d'exemple, le projet « Initiative de codéveloppement », réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la France et le Sénégal, dispose d'une base de données sur l'expertise sénégalaise vivant soit à l'étranger, soit au Sénégal, fonctionnant sur la base d'inscription volontaire, à partir de son site web¹⁵. Les deux autres projets cités (TOKTEN, MIDA) fonctionnent également à peu près de la même manière.

Les sources de cette nature ont l'avantage, par le caractère volontaire de l'inscription, de cibler une bonne partie des migrants qui manifestent un intérêt particulier à participer à l'effort de développement national. Toutefois, ces bases de données présentent un aspect réducteur des informations, eu égard au potentiel de l'expertise des membres de la diaspora sénégalaise. Cela s'explique notamment par le fait que certains projets, mis en œuvre dans le cadre d'un accord de partenariat bilatéral (Initiative de codéveloppement : France-Sénégal ; MIDA : Italie-Sénégal), couvrent un seul pays d'accueil et ne tiennent donc pas compte de la présence d'émigrés sénégalais dans d'autres pays d'accueil. Et même dans ce cas de figure, la totalité de l'expertise sénégalaise dans les pays ciblés n'est pas connue. La même difficulté de mesure se pose également au TOKTEN qui, contrairement au MIDA et à l'Initiative de codéveloppement, est un programme qui concerne plusieurs pays d'accueil.

Au-delà de ces sources très ciblées, il est possible d'avoir quelques données sur les migrations de compétence en utilisant les statistiques produites dans certains pays développés qui accueillent des migrants sénégalais. Les statistiques de l'OCDE fournissent des informations sur des variables telles que le pays d'origine ou de naissance du migrant, le pays de résidence dans l'OCDE, le niveau d'instruction, l'âge, la nationalité, le sexe, le secteur (ou branche) d'activité, etc. De telles synthèses démographiques ont été initiées en Afrique subsaharienne dans les années 19980/90 (Zachariah et Condé, 1981 ; Russell et al., 1990), à partir notamment des données censitaires des années 1970 et 1980. Ce travail a permis d'avoir un premier bilan statistique des échanges migratoires, des stocks et des flux de populations entre les pays de l'Afrique subsaharienne. Jusqu'aux études du Réseau sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) en 1993, toutes les analyses des migrations internationales

¹³ Il serait utile de constituer une base de données à partir des registres d'immatriculations transmises par les missions diplomatiques et consulaires en vue de leur saisie, exploitation et analyse statistique.

¹⁴ Le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (MSE) a dénombré un total de 741 associations de Sénégalais vivant à l'étranger en 2007 (source : MSE, 2008).

¹⁵ Confer : <http://www.senexpertise.gouv.sn>

contemporaines en Afrique de l'Ouest reposaient sur ces évaluations censitaires des années 1970 et 1980. Les enquêtes REMUAO, réalisées dans sept des seize pays de la sous-région¹⁶ viennent pallier ces insuffisances. Mais ces données commencent aussi à devenir vieilles. Finalement les statistiques officielles produisent, en raison de leur ancienneté et de leur usage excessif, une image des migrations internationales figée, comme arrêtée dans un temps, arbitraire et insignifiant.

Pour toutes ces raisons, une mise à jour des informations statistiques sur les migrations internationales, en particulier sur la diaspora sénégalaise, semble donc être un préalable nécessaire.

2.2 Comment améliorer les statistiques sur la diaspora et leur mise à disposition pour la prise de décision ?

D'un point de vue d'analyse à partir du pays de départ et dans un souci d'une gestion efficace des flux d'émigration et de leur impact dans le développement du pays, les données disponibles sur les migrations au Sénégal restent rares et fragiles. Au-delà des informations disponibles et spécifiques à des programmes ciblés (Initiative de co-développement, TOKTEN, MIDA), l'essentiel de l'information sur l'émigration provient d'estimations réalisées à partir des données ponctuelles (recensements et enquêtes nationales). Or, il est communément admis que ces types d'opérations apportent peu d'éléments sur les stocks et les flux d'émigrants, et souffrent donc d'un certain nombre de limites au regard de l'analyse des migrations internationales. Par ailleurs, on note une absence de collaboration avec les pays d'accueil pour l'accès et l'utilisation de données statistiques produites par ces derniers. D'une manière générale, les statistiques existantes ne sont pas exploitées de manière satisfaisante pour l'étude et la gestion des migrations, et cela surtout dans le cadre des politiques migratoires.

A cet égard, les registres d'immatriculation des Sénégalais dans les représentations diplomatiques et consulaires, ainsi que les réseaux d'association des émigrés sénégalais à l'étranger, s'ils sont activés ou réactivés, peuvent constituer une importante source de collecte de données et de transmission de l'information sur la diaspora sénégalaise, dans une perspective de mise en place d'un système statistique fiable, permettant au gouvernement de disposer d'outils de gestion efficaces de ses ressortissants vivant à l'étranger.

Cela consisterait à envisager les interactions possibles entre les représentations diplomatiques et consulaires et les associations de Sénégalais de l'extérieur. Il s'agirait ensuite de procéder, en s'appuyant sur les représentations diplomatiques et consulaires, à une opération d'identification, de localisation et de dénombrement des Sénégalais dans les principaux pays d'accueil. Le recueil des données porterait sur des variables démographiques et socio-économiques permettant de déterminer le profil des migrants, les relations qu'ils entretiennent avec le Sénégal à travers les différents processus de participation au développement du pays d'origine (retours temporaires, transferts de fonds et de savoir-faire, investissement), ainsi que les mutations spatiales que connaissent les dynamiques migratoires internationales sénégalaises actuelles.

¹⁶ Les enquêtes du REMUAO ont été effectuées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Mauritanie, au Nigeria, au Niger et au Sénégal. Les données du Nigeria sont exclues des analyses parce qu'elles ont été recueillies selon une méthodologie différente aux autres pays.

2.3 Importance et localisation des compétences de la diaspora sénégalaise

Les données de l'OCDE permettent d'appréhender l'importance, la localisation et les niveaux de compétence des émigrés sénégalais dans quelques pays membres. Les tableaux extraits de Perspectives des migrations internationales 2008 contiennent, entre autres, des données sur la répartition par sexe des effectifs d'immigrés, le niveau d'éducation (ou domaine de compétence), les flux d'entrée légale pour certaines années, etc.

Tableau 1 : Répartition des Sénégalais de naissance selon le sexe et le domaine de compétence dans les pays de l'OCDE (sans la France)

Secteurs	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Agriculture et pêche	2 505	93.96	161	6.04	26 66	100
Mines et carrières	93	95.88	4	4.12	97	100
Manufactures	14 035	94.25	856	5.75	14 891	100
Electricité, gaz et eau	79	92.94	6	7.06	85	100
Construction	3 729	97.82	83	2.18	3 812	100
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles, de motocycles et de biens personnels et domestiques	6 468	89.26	778	10.74	7 246	100
Hôtel et restaurant	1 314	73.86	465	26.14	1 779	100
Transport, entreposage et communication	1 660	95.07	86	4.93	1 746	100
Finance	321	68.30	149	31.70	470	100
Immobilier, location de services	1 056	73.79	375	26.21	1 431	100
Administration publique, défense et sécurité sociale	491	77.81	149	23.61	631	100
Education	474	56.50	365	43.50	839	100
Santé et assistance sociale	509	50.95	490	49.05	999	100
Autres services communautaires, sociaux et personnels	1 378	69.74	598	30.26	1 976	100
Employés de maison	283	50.27	280	49.73	563	100
Activités extraterritoriales et des organismes internationaux	30	65.22	16	34.78	46	100
Inconnu	83	70.34	35	29.66	118	100
Total	34 508	87.59	4 887	12.41	39 395	100

Source : données extraites des statistiques de l'OCDE (2008)

Le tableau 1 montre une nette domination des hommes sur les femmes dans les effectifs et presque dans tous les domaines d'activité, exception faite du secteur de la santé et du travail social, et de celui des employés de maison. Pour ces deux domaines, les pourcentages sont pratiquement en parfaite équilibre.

La manufacture constitue le secteur de prédilection des sénégalais, hommes et femmes comprises (38% des émigrés). Ensuite vient le commerce (gros et détail), la réparation de véhicules automobiles, de motocycles et de biens personnels et domestiques (18%), la construction (10%), l'agriculture et la pêche (7%). Ce qu'il faudrait retenir ici, c'est la variété des secteurs d'activité dans lesquels les migrants disposent de compétence et de savoir-faire.

Malheureusement, les tableaux extraits de cette base de données ne permettent pas de procéder à une analyse croisée de ces domaines de compétence par rapport au pays de résidence dans l'OCDE. Toutefois, les données globales sur l'ensemble des Sénégalais recensés dans les pays de l'OCDE (données issues des opérations de recensement des années 1990) permettent d'avoir une idée assez précise des principaux pays d'installation (tableau 2).

Tableau 2: Répartition des émigrés sénégalais selon le sexe et le pays de résidence dans l'OCDE

SEXE	Hommes		Femmes		Total	
PAYS DE RESIDENCE	N	%	N	%	N	%
Australie	44	67.7	21	32.3	65	0.05
Belgique	755	59.1	522	40.9	1 277	0.96
Canada	1 005	59.5	685	40.5	1 690	1.27
Tchécoslovaquie	26	83.9	5	16.1	31	0.02
Danemark	48	62.3	29	37.7	77	0.06
Finlande	45	81.8	10	18.2	55	0.04
France	43 654	56.0	34 325	44.0	77 979	58.52
Grèce	27	60.0	18	40.0	45	0.03
Hongrie	7	100.0	7	0.01
Irlande	18	60.0	12	40.0	30	0.02
Italie	25 069	87.9	3 440	12.1	28 509	21.40
Luxembourg	31	55.4	25	44.6	56	0.04
Mexique	8	57.1	6	42.9	14	0.01
Norvège	22	64.7	12	35.3	34	0.03
Pologne	27	100.0	27	0.02
Portugal	441	75.6	142	24.4	583	0.44
Espagne	9 220	84.4	1 700	15.6	10 920	8.20
Suède	95	45.2	115	54.8	210	0.16
Suisse	579	61.7	360	38.3	939	0.70
Grande Bretagne	371	55.9	293	44.1	664	0.50
Etats-Unis	6 505	64.8	3 529	35.2	10 034	7.53
Total	87 997	66.0	45 249	34.0	133 246	100.00

Source : données extraites des statistiques de l'OCDE (2008)

Les données de ce tableau confirment la prépondérance des mouvements migratoires des Sénégalais vers les pays du nord à destination de la France qui reçoit près de 60% des Sénégalais établis dans l'OCDE. Le deuxième pays d'accueil est l'Italie (21% des Sénégalais installés), suivie de l'Espagne (8%) et des Etats-Unis (7,5%). Comme souligné dans la première partie de ce document, ces quatre pays constituent également les principaux pays émetteurs de flux de transferts financiers vers le Sénégal.

Malgré l'importance de la France en termes de stock de migrants sénégalais, on note une réorientation des flux au cours de ces dernières années. Cette nouvelle dynamique migratoire a privilégié l'Italie et de plus en plus l'Espagne (Tableau 3).

Tableau 3 : Flux d'entrée des Sénégalais dans les trois principaux pays d'immigration en UE, 1998 – 2005.

Année	France	Italie	Espagne
1998	3 005	-	291
1999	1 940	7 447	492
2000	1 951	1 569	1 824
2001	2 227	-	1 912
2002	2 377	4 533	2 048
2003	2 562	-	2 821
2004	2 505	3 716	5 761
2005	2 513	-	5 718

Données extraites des statistiques de l'OCDE (2008)

Sur la base de ces analyses, on peut retenir que la France, l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis constituent les principaux pays à potentiel de transferts de compétence et de savoir-faire élevé pour la mise en œuvre d'une politique de contribution de la diaspora dans le développement du Sénégal.

Les coûts et les avantages de ces stocks et flux de main d'œuvre sont au centre des préoccupations. A l'échelle mondiale, la mobilité internationale des cadres qualifiés peut être perçue comme un bienfait du fait qu'elle favorise la circulation des savoirs tout en permettant une meilleure utilisation des compétences au niveau global de la planète. Par ailleurs, il est reconnu que les travailleurs hautement qualifiés contribuent fortement à la croissance économique et aux progrès des pays d'installation, en particulier dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Par rapport aux pays d'origine, le retour des cadres qualifiés peut également apporter une expérience précieuse du management, des compétences entrepreneuriales, un accès aux réseaux mondiaux et même dans certains cas des capitaux à investir. Mais il s'agit là d'une vision optimiste. Au regard de la réalité, il semblerait que les cadres qualifiés originaires des pays en développement ont une forte probabilité de s'établir plus durablement, sinon définitivement dans les pays développés. Et les nombreuses expériences de programmes de retour et de réinsertion initiées en Afrique et notamment au Sénégal ont souvent débouché sur des résultats mitigés (Ndione et Lombard, 2004 ; Ndione et Broekhuis, 2006). Rares sont les pays africains qui réussissent à rapatrier avec succès leur matière grise. D'où l'intérêt de plus en plus porté sur les possibilités qu'offrent les diasporas qui, tout en restant dans les pays d'accueil, peuvent apporter une contribution significative dans le développement de leur pays d'origine.

C'est dans cette perspective que nous allons considérer les programmes et projets initiés au Sénégal et visant à mobiliser l'expertise de la diaspora, en vue de son utilisation judicieuse dans le développement du pays.

2.4 Projets et programmes opérationnels au Sénégal

Principalement, trois programmes de mobilisation des compétences de la diaspora sénégalaise ont été initiés au Sénégal : l'Initiative de codéveloppement (devenu Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement), le TOKTEN et le MIDA. En quoi ces programmes ont-ils été opérationnels, en termes d'objectifs fixés, de résultats obtenus et de limites constatées ? Sur cette base, peut-on faire des propositions pour l'amélioration de ces programmes ?

2.4.1 Initiatives de codéveloppement

Le projet « Initiatives de codéveloppement », devenu « Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement », relève d'une convention de partenariat entre les États de la France et du Sénégal. Ne peuvent participer au projet que les Sénégalais établis régulièrement en France qui souhaitent contribuer au développement de leur pays d'origine. Le projet est articulé autour de trois composantes : accompagnement des initiatives économiques des migrants, mobilisation de la diaspora hautement qualifiée, développement local dans les régions d'origine des migrants.

La composante « accompagnement des initiatives économiques des migrants » cible les migrants sénégalais qui souhaitent investir au pays par esprit de solidarité, soit dans le cadre d'une activité secondaire, soit pour soutenir un parent ou un ami à créer une activité économique génératrice de revenu. Les promoteurs de projets sont appelés à financer l'activité créée au Sénégal sur ressources propres ou bien sur prêt octroyé par les banques, les institutions de micro-finances et les fonds de développement. Ils peuvent aussi bénéficier d'une aide à la réinsertion dans la perspective d'un retour définitif. Dans ce dernier cas, une subvention de l'Agence Nationale pour l'Accueil des Étrangers et les Migrations (ANAEM) est possible jusqu'à une hauteur de 7000 EUR.

Le projet économique est initié sur la base d'un contrat d'objectif entre le promoteur, le projet d'Initiatives de codéveloppement et un opérateur d'accompagnement au Sénégal. Dans la phase de mise en œuvre de l'activité économique, le projet Initiatives de codéveloppement propose trois types d'accompagnement : conseil au montage, renforcement des capacités et suivi du projet pendant une durée de 12 mois.

La composante « mobilisation de la diaspora hautement qualifiée » vise l'expertise, le savoir et le savoir-faire des cadres sénégalais vivant en France, pour leur transfert dans le pays d'origine, en fonction des besoins exprimés par les structures publiques et privées, et sans se substituer ou concurrencer l'expertise locale. Sur la base d'une collaboration établie entre la structure sénégalaise et l'expert de la diaspora, le projet Initiatives de codéveloppement appuie à la mobilité physique ou virtuelle de l'expert sénégalais, ainsi qu'au fonctionnement et à l'acquisition de l'équipement indispensable à son intervention.

La composante « développement local dans les régions d'origine des migrants » cible les associations de migrants déclarées en France. L'objectif est de les associer avec des structures sénégalaises (personne morale de droit privé : association, coopératives, groupements ; ou personne morale de droit public à caractère local : collectivités territoriales et leurs établissements publics) pour la réalisation de projets de développement local. Le projet Initiatives de codéveloppement propose un appui technique et financier, sur la base d'un partenariat entre l'association de migrants et la structure sénégalaise. Un apport à hauteur de 30% du montant du projet au minimum doit être mobilisé par les migrants et les bénéficiaires. Sont éligibles tous les projets à caractère collectif impliquant les migrants et les populations concernées, ainsi que les projets s'inscrivant dans les politiques nationales ou locales et en cohérence avec d'autres types d'interventions (coopération, ONG, privé...).

Entre 2006 et 2008, 184 projets d'accompagnement des initiatives économiques ont été réalisés pour un coût global de 315 000 EUR, avec un potentiel de création de 800 emplois. Sur le volet mobilisation de la diaspora hautement qualifiée, 32 experts ont été sollicités pour un appui institutionnel au cours de la même période. En outre, 41 projets de développement local ont été financés dans les régions d'origine pour un coût global de près de 5 millions d'EUR, dont 14

infrastructures scolaires (école, collège, lycée), 11 adductions d'eau potable (forage, château d'eau, réseau), 8 infrastructures sanitaires, 6 barrages hydro agricoles et 2 centres de formation professionnelle¹⁷. En juillet 2009, ce programme a accompagné un total cumulé de 221 promoteurs de projets, mobilisé 37 experts et réalisé 44 infrastructures socio-économiques.

2.4.2 Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN)

Le TOKTEN est un autre projet de mobilisation de l'expertise des Sénégalais de l'étranger en vue de leur transfert dans le pays d'origine, par le biais de missions d'intervention de courte durée. Sur la base des demandes exprimées par rapport aux besoins des structures publiques et privées au Sénégal, le projet identifie les cadres qualifiés répondant aux profils de ces besoins et organise leurs voyages. Contrairement au projet Initiatives de codéveloppement qui se limite en France, le TOKTEN cible tous les pays d'accueil des Sénégalais, notamment les pays développés du Nord.

Le projet TOKTEN a démarré en 2001 par une première phase de mise en place, avec un budget de 200 000 dollars US. Les activités du projet ont réellement commencé en 2003 par :

- l'identification des cadres sénégalais vivant à l'étranger, à travers les missions diplomatiques et consulaires,
- la création d'une base de données sur les cadres qualifiés sénégalais vivant à l'étranger, avec les conditions d'insertion de chaque expatrié : la fibre patriotique remplace les honoraires du consultant, les per diem sont payés par le PNUD en fonction du coût de la vie dans la zone d'intervention, ceux qui acceptent ces conditions sont inclus dans la base de données (un millier d'expatriés inscrit entre 2003 et 2006).
- la mise en place d'un comité de sélection qui travaille sur la base des requêtes des secteurs publics et privés. Le comité de sélection est composé du Ministère des Affaires Étrangères (MAE), du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (MSE), du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), de la Présidence de la République (Direction de l'Assistance technique), du PNUD et de l'UNOPS qui est l'agence d'exécution chargée de la mise en route des consultants.

Dans sa première phase d'exécution (2001-2007), le TOKTEN a permis de mobiliser 76 experts de la diaspora sénégalaise volontairement mis au service des besoins de conseil, de formation et d'accompagnement dans plusieurs institutions nationales : universités (84,2% des missions), secteur public (6,57%), société civile (5,2%), secteur privé 4% (Fall, 2007). Parmi eux, 8 ont été définitivement recrutés par leurs employeurs et sont donc revenus s'installer au Sénégal, ce qui représente 11% des intervenants. Lorsque les demandeurs d'intervention sont satisfaits, ils peuvent envisager de s'approprier les ressources humaines de la diaspora et engager les démarches en vue d'un recrutement définitif. Deux sénégalais de l'étranger ont été recrutés par la Société nationale de télécommunication (SONATEL) : ils travaillaient comme directeurs de projet à France Télécom ; une Sénégalaise est recrutée comme Directrice de la Fondation de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar : elle était Directrice de la Fondation de l'université de Laval en France ; quatre enseignants sont recrutés à l'université Gaston Berger de Saint-Louis (trois en provenance de France et un du Canada) ; le dernier recrutement est le fait d'ONG, le bénéficiaire est le chef d'antenne de l'Agence Française de Développement à Tambacounda.

¹⁷ Initiatives de codéveloppement (2009), Fiche de résultats du projet « Initiatives de codéveloppement » en 2008, Dakar, Sénégal.

Avant d'entamer la deuxième phase du projet, le TOKTEN a fait l'objet d'une évaluation pour tirer les leçons apprises lors de l'exécution de la première phase et de mieux asseoir la suite du programme. Il ressort de cette évaluation les points saillants suivants :

- Le cadre des résultats du programme est cohérent, mais un seul objectif sur trois a été atteint. En effet, sur la base des besoins en demande, la mobilisation des experts volontaires a été relativement satisfaisante tandis que l'appui aux politiques en faveur des pouvoirs publics et la synergie attendue de ce programme pour faciliter le partage des coûts et la mobilisation de ressources financières voire d'un partenariat diversifié en direction de la mise à contribution de la diaspora qualifiée ont donné des résultats mitigés.
- Le TOKTEN n'a pas fait l'objet d'une stratégie de communication en dehors de la base de données, du site web et des missions effectuées dans les zones de concentration de la diaspora sénégalaise.
- Un agenda national en direction de la diaspora ne s'affirme pas alors que plusieurs partenaires au développement sont intéressés à accompagner le Sénégal dans ce domaine sans être dépendants de l'expérience du PNUD (TOKTEN) ou de la Coopération Française avec le Sénégal (Initiatives de Codéveloppement).

Dans la formulation d'un nouveau programme, l'accent est mis sur la nécessité de reconsidérer l'apport intellectuel, scientifique et technique de la diaspora au développement national (Fall, 2007).

Le nouveau programme TOKTEN insiste sur la mobilisation de différentes parties prenantes afin de mettre à la disposition des institutions demandeuses de cadres qualifiés de la diaspora, une panoplie d'experts dans différents domaines d'emploi non satisfaits au niveau local. Cela consistera selon Fall (2007) à :

- mobiliser volontairement l'expertise de la diaspora sénégalaise selon des procédés adaptés au service des chantiers de développement que sont la Stratégie de croissance accélérée (SCA), le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le Programme national de développement local (PNDL).
- reconnaître l'apport intellectuel, scientifique et technique de la diaspora et le considérer dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement national.
- développer une éducation du public contribuant à reconsidérer les perceptions vis-à-vis de la diaspora, de la migration, du retour au pays d'anciens migrants et de la dimension interculturelle du développement.

2.4.3 Migration pour le Développement en Afrique (MIDA)

Le programme Migration Internationale pour le Développement en Afrique (MIDA) est mis en œuvre au Sénégal par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), dans le cadre d'un partenariat entre les gouvernements du Sénégal et de l'Italie. C'est un programme de renforcement des capacités institutionnelles visant à développer les synergies potentielles entre les profils et les ressources des migrants sénégalais résidant en Italie et les exigences du pays d'origine (le Sénégal). Le MIDA ne vise pas nécessairement le retour systématique des migrants, mais envisage plutôt une approche plus souple et des formules compatibles avec leur volonté de

contribuer au développement de leur pays d'origine. Selon cette approche, les migrants sont considérés comme des agents potentiels de développement qui renforcent la coopération entre les sociétés d'origine et d'accueil. Le programme MIDA s'appuie sur le capital humain représenté par le savoir-faire et les compétences professionnelles acquis dans leur pays d'origine ou de destination grâce à leur formation et expériences professionnelles ; le capital financier représenté par les revenus, les transferts de fonds et d'épargne vers les communautés d'origine ; le capital social représenté par les relations sociales et professionnelles et par le réseau d'associations de migrants, ce qui encourage la contribution des migrants comme trait-d'union entre le pays d'origine et le pays de destination.

Les activités du projet MIDA consiste à :

- Identifier les besoins de compétences dans les secteurs prioritaires ou les programmes de développement au Sénégal susceptibles d'être satisfaits en ayant recours aux compétences, ressources financières et autres des Sénégalais de la diaspora.
- Identifier les compétences, ressources financières et autres disponibles des Sénégalais de la diaspora pour assister des programmes de développement au Sénégal.
- Mettre en corrélation les besoins de compétences identifiés au Sénégal avec les compétences appropriées, les ressources financières et autres des Sénégalais de la diaspora.
- Renforcer et établir des synergies entre le gouvernement sénégalais et les institutions du secteur privé ainsi que les donateurs et autres agences compétentes au Sénégal pour la mise en œuvre d'un programme d'appui au développement pérenne.

Le MIDA envisage plusieurs modalités de transfert de compétences des Sénégalais de la diaspora, qui, comme le TOKTEN et le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement, n'impliquent pas nécessairement le retour systématique des migrants vers leur pays d'origine. Ces modalités de transfert s'articulent autour des actions spécifiques suivantes :

Investissements : Les transferts de fonds constituant une part importante des devises étrangères du Sénégal, ils sont particulièrement cruciaux à un moment où les recettes d'exportation traditionnelles baissent à cause de la diminution du prix des produits sur le marché international. Le programme MIDA compte assister les Sénégalais de la diaspora à canaliser ces remises ainsi que d'autres ressources en faveur d'investissements à grande échelle et dans les secteurs les plus productifs de l'économie.

Visites séquentielles/ répétées : Dans certains cas, les qualifications ou l'expertise du migrant sénégalais sont demandées dans le pays d'origine afin de compléter les efforts des nationaux qui travaillent sur place et pour qu'il puisse y apporter sa perspective internationale. Le programme prévoit que ce type de tâche peut exiger un nombre limité de voyage, des allers et retours, qui seront arrangés par l'OIM. La flexibilité des mouvements ou la mobilité des migrants sénégalais professionnels (y compris les entrepreneurs) entre le pays d'accueil et le pays d'origine est la clef pour une opérationnalisation efficace de ce mode de transfert de qualifications et d'autres ressources.

Virtuel/Télétravail ou systèmes de technologie de l'information basés sur satellite : les systèmes de technologie basés sur satellite ont sensiblement réduit les coûts élevés liés à la présence physique, y compris le temps de voyage, les frais des voyages et d'hébergement. Des marchandises sont livrées grâce au téléshopping. Des services tels que les opérations bancaires,

légaux, médicaux, etc. sont fournis sans la présence physique de l'individu. La transmission de données numériques ainsi que les transactions à distance (téléconférences) et l'apprentissage à distance, sont parmi les options les plus rentables pouvant être utilisées dans ce type de transfert de compétences.

Relocalisation permanente : Le transfert permanent vers le pays d'origine sera basé sur décision volontaire des membres de la diaspora de rentrer définitivement dans leur pays pour prendre part à son développement. Des formes d'appuis tels que la mise en corrélation des compétences et des places de travail pourraient être données, et en plus une assistance directe décidée au cas par cas. Ceci couvrira les coûts suivants : frais de voyage de l'expert et de sa famille ; transport des bagages et autres effets personnels ainsi que les équipements performants dont il aura besoin pour son travail.

Le concept du MIDA a été traduit en différents projets opérationnels, selon des priorités identifiées par les pays cibles. En fin 2001, un projet pilote couvrant la région des Grands Lacs a été initié avec la contribution du Gouvernement belge. D'autres ont suivi notamment en Guinée, au Ghana, au Sénégal, en Sierra Leone et en Ethiopie avec l'appui des pays européens, tels que l'Italie, les Pays-Bas, Royaume-Uni et les Etats-Unis. Jusqu'ici, six projets sont mis en œuvre et 27 propositions de projet MIDA ciblant des pays dans les quatre sous régions de l'Afrique Sub-saharienne ont été développées en étroite collaboration avec les gouvernements des pays d'origine et de la diaspora.

2.4.4 Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI)

Les gouvernements d'Italie et du Sénégal ont développé un instrument financier d'appui au secteur privé du Sénégal. Ce programme est centré sur la création et le renforcement des petites et moyennes entreprises (PME) locales, mais surtout sur les initiatives des Sénégalais vivant en Italie leur permettant de réaliser des projets d'investissement économiques au Sénégal.

Le programme est articulé autour du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et de la Stratégie de croissance accélérée (SCA), et consiste à créer une plateforme financière et d'assistance technique au secteur privé, en valorisant le potentiel économique local et celui des émigrés sénégalais en Italie.

Le programme a deux composantes :

- un financement sous forme de crédit aide, de 20 millions d'EUR,
- une subvention de 3,7 millions d'EUR avec une contribution du gouvernement du Sénégal de 350 000 EUR

L'objectif général du programme est d'augmenter la capacité du secteur privé sénégalais et des émigrés sénégalais vivant en Italie à contribuer au développement durable de leur pays. Le programme entend aussi promouvoir le rôle économique de la femme dans le processus du développement et l'investissement dans les technologies durables, avec un accent sur la protection de l'environnement.

L'objectif spécifique du programme est l'augmentation du volume d'investissements efficaces et productifs par les PME qui génèrent des opportunités d'emplois notamment dans les régions à forte propension à émigrer.

2.4.5 Conclusion

La première leçon à tirer de l'analyse de ces programmes est que les conditions sont maintenant réunies pour engager un programme national qui fédère les différentes expériences de mobilisation de l'expertise de la diaspora au service du développement économique et social du pays. Les travailleurs migrants sénégalais mobilisent déjà des fonds pour le développement national à travers divers projets de développement au niveau communautaire, mais ces efforts ne sont pas encore bien organisés et structurés. Ces activités peuvent devenir une source clef pour une stratégie de développement national mais avec une politique et un cadre institutionnel appropriés.

Cela est d'autant plus vraisemblable que le contexte sénégalais se prête aujourd'hui à un consensus autour des politiques nationales fédératrices des priorités identifiées dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), la Stratégie de croissance accélérée (SCA), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et le Programme national de développement local (PNDL).

L'apport de la diaspora peut s'organiser autour de politiques centrées sur ces chantiers nationaux qui ont l'avantage de décliner le cadre stratégique d'intervention pour le développement.

3. Quelles stratégies politiques pour une meilleure contribution des émigrés sénégalais au développement de leur pays ?

Cette partie donne un aperçu des initiatives politiques développées pour mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles de la diaspora, et de leur efficacité sur le développement du pays, en relation avec les priorités nationales évoquées dans la section précédente.

3.1 Les dispositifs et mécanismes institutionnels actuels

Pour mieux gérer et rentabiliser les efforts consentis par les sénégalais vivants à l'étranger dans leur contribution au développement du pays, les pouvoirs publics ont mis en place successivement diverses institutions et développé plusieurs stratégies politiques, liées entre autres, au retour et à la réinsertion des émigrés, à leur promotion et à leur protection, à la mobilisation de leurs ressources financières, humaines et matérielles. Dans les années 1980/90, cette politique était fortement orientée vers les problèmes spécifiques de retour et de réinsertion des émigrés, notamment ceux établis de manière irrégulière en France (Ndione et Broekhuis, 2006). Pour pallier à cette insuffisance, plusieurs stratégies sont initiées récemment au Sénégal pour disposer d'un cadre plus adapté à une vision globale de la problématique de gestion des Sénégalais de l'extérieur.

3.1.1 Le nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'extérieur

Le gouvernement du Sénégal a, en 2001, initié par le biais du Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, un symposium sur « un nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'extérieur ». Cette rencontre a réuni les délégations représentant les associations d'émigrés sénégalais vivant dans les pays d'Afrique, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie, les différents départements ministériels qui participent à une meilleure gestion des émigrés sénégalais (Intérieur, Économie et finance, Plan, Famille et solidarité nationale, Fonction publique et emploi, Jeunesse, Sport et loisirs, Affaires Étrangères et Sénégalais de l'Extérieur), ainsi que des organisations internationales, des ONGs et des associations d'anciens migrants au Sénégal.

Ce symposium devait permettre d'apporter des solutions à la fois consensuelles et pratiques à une préoccupation essentielle : « Que peut faire le Sénégal pour les Sénégalais de l'Extérieur ? » « Que peuvent faire les Sénégalais de l'Extérieur pour le Sénégal ? ». Il exprime la volonté du gouvernement de veiller aux conditions de séjours des Sénégalais dans les pays d'accueil, mais aussi et surtout de leur participation effective à l'effort de développement national.

A l'issue des travaux, un plan d'action a été élaboré avec des objectifs et un calendrier précis. Ce plan d'action a débouché en août 2003 sur la création d'un ministère spécifique : le ministère des Sénégalais de l'Extérieur (MSE) chargé de le traduire en programme de travail.

Dans cette optique, le MSE a initié, en 2006, l'élaboration d'une Lettre de politique sectorielle (LPS), afin de disposer d'une stratégie appropriée d'intervention en direction des Sénégalais de l'Extérieur. Cette LPS a été conçue selon une démarche participative de complémentarité et de synergie des actions avec les différents acteurs concernés par les questions de migrations, selon les principes édictés par le DSRP II, tout en s'appuyant fortement sur les conclusions du

Symposium sur un Nouveau Partenariat avec les Sénégalais de l'Extérieur. Elle s'articule autour de la gestion du flux migratoire, la protection sociale, juridique et sanitaire des émigrés, la promotion des Sénégalais de l'extérieur et l'appui institutionnel aux émigrés sénégalais. Il s'agit de promouvoir une émigration de mobilité axée sur le développement des ressources humaines et de leurs capacités d'accumulation de richesses à même de favoriser l'investissement économiquement productif dans le pays (MSE, 2006).

La LPS a permis d'identifier quatre objectifs spécifiques à opérationnaliser à travers des grappes d'actions :

- assurer une bonne gestion des flux migratoires par l'immatriculation des Sénégalais de l'Extérieur, la mise à jour de l'état civil consulaire, la mise en œuvre d'opérations de collecte de données statistiques et démographiques sur les Sénégalais de l'extérieur, et la gestion des flux de départ.
- favoriser la protection sociale, sanitaire et juridique des Sénégalais de l'extérieur par la promotion d'une meilleure protection sociale des émigrés sénégalais, la contribution à une meilleure prise en charge sanitaire de leurs familles et l'assistance juridique des Sénégalais de l'extérieur.
- promouvoir les Sénégalais de l'Extérieur par la création de projets de réinsertion et d'investissement des Sénégalais de l'extérieur, la facilitation à l'accès au logement, le développement d'une émigration d'accumulation et le maintien d'une attache citoyenne avec le pays.
- renforcer les structures d'appui institutionnel en dotant la Direction des Sénégalais de l'extérieur de moyens logistiques, en renforçant les capacités du personnel du MSE, en réorganisant les structures d'appui institutionnel.

Les objectifs assignés au MSE à la gestion des émigrés sénégalais sont traduits par la mise en place de services techniques chargés de leur opérationnalisation. Il s'agit de :

- la Direction des sénégalais de l'extérieur
- la Direction de la protection sociale des sénégalais de l'extérieur
- la Direction de l'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur qui dispose d'un fond d'appui pour stimuler l'investissement des Sénégalais de l'extérieur,
- la Direction pour l'Habitat des Sénégalais de l'extérieur.

Par ailleurs, le MSE a initié un comité regroupant l'ensemble des ministères concernés par les questions de l'émigration pour faciliter la mise en œuvre de ses missions.

3.1.2 Les autres ministères impliqués dans la gestion des Sénégalais de l'extérieur

Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) est l'un des piliers de la gestion des émigrés sénégalais, à travers les missions diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'étranger. Celles-ci assurent la protection des sénégalais de l'extérieur même s'ils sont en situation irrégulière. Elles jouent un rôle d'appui, de conseil pour l'insertion socio-économique des sénégalais à l'étranger. L'immatriculation consulaire, la délivrance des documents de voyage, le recensement des sénégalais de l'extérieur, le vote des sénégalais de l'extérieur et les formalités de retour au Sénégal relèvent de leur compétence. Elles ont aussi des compétences en matière d'état civil et en matière notariale.

En rapport avec la gestion des émigrés sénégalais, le MAE dispose de la Direction des Affaires juridiques et consulaires, la Direction Europe-Amérique-Océanie, la Direction Afrique-Asie, la Direction des Organisations internationales et la Direction de l'Intégration Economique Africaine.

Dans ce cadre et conformément à ses prérogatives, il est partie prenante de toutes les dispositions qui régissent la circulation et le bien être des sénégalais à l'étranger. C'est à ce titre qu'il représente souvent le Sénégal dans les négociations sur la gestion des flux migratoires. Par exemple, il a été, pour le Sénégal, le signataire du pacte de Rabat de juillet 2006 sur la gestion concertée des flux migratoires. Ce pacte était précédé par une réunion préparatoire, organisée à Dakar, sous sa direction, afin d'identifier les axes de la coopération, en vue de la conférence de Rabat.

Dans la même perspective, le MAE a aussi organisé, en partenariat avec le gouvernement d'Espagne, la troisième réunion d'experts sur le thème migration et développement. Cette rencontre a réuni des Représentants de 40 pays d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de l'Europe, la CEDEAO, l'Union européenne et des organisations internationales. Elle s'inscrivait dans le cadre du suivi de la Conférence Ministérielle de Rabat de juillet 2006 et dans la perspective de préparation de la Conférence euro-africaine d'octobre 2008 à Paris.

Le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de la Décentralisation est une autre institution nationale représentant souvent le gouvernement du Sénégal dans les négociations sur la gestion des flux migratoires, notamment avec l'Union européenne. En 2007, ce département ministériel était chargé de la signature d'accords sur la migration légale avec la France et l'Espagne. Au titre de ces accords, les parties prenantes se sont engagées à promouvoir l'émigration légale, dans le cadre de conventions bilatérales débouchant sur des contrats de travail de court, moyen et long terme, destinés aux candidats au départ, en fonction de besoins exprimés par les pays d'accueil.

Son intervention sur la gestion des flux migratoires peut être déclinée en deux volets :

- Le volet sécuritaire dont la Direction Générale de la Sûreté Nationale est le bras opérationnel, notamment à travers le programme FRONTEX, consistant à mettre en œuvre les accords de surveillance mutuelle des frontières afin de dissuader les candidats à l'émigration irrégulière qui tentent la traversée de l'océan par des pirogues de pêche.
- le volet retour/réinsertion qui concerne l'assistance aux migrants de retour (volontaires ou rapatriés), dans le cadre des conventions signées avec les pays d'accueil, notamment la France (accord au terme duquel les émigrés en situation irrégulière sont rapatriés au Sénégal) et l'Espagne (accord de même nature qui sera à l'origine du rapatriement de près de 4400 Sénégalais en situation irrégulière en 2007).

Par ailleurs, le ministère de l'intérieur était chargé de la mise en œuvre d'un programme destiné aux jeunes migrants rapatriés. Ce projet, financé par l'Union Européenne par le biais de l'OIM, a permis la création de près de 400 projets de réinsertion de jeunes principalement dans les zones urbaines de Dakar, Mbour, Saint Louis et Ziguinchor. Il a en outre mis en œuvre des projets de gestion des flux migratoires, en partenariat avec l'OIM (projet de renforcement des capacités gouvernementales en gestion et lutte contre l'émigration irrégulière) et l'ONUJDC (mise en place et application d'un cadre législatif répondants aux exigences du protocole des Nations Unies sur le trafic illicite de migrants).

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, de par son rôle de point focal de la migration de travail et de président de la Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi (CNGSOE), est au cœur du dispositif mis en place dans le cadre d'un partenariat avec l'Espagne d'une part et la France d'autre part, relatif au développement d'un programme de promotion de la migration légale. Son action s'inscrit dans la gestion des contrats de travail à durée déterminée entre le Sénégal et l'Espagne, et à durée indéterminée avec la France.

A ce titre, ce département ministériel a mis en place un système de collecte et d'identification des demandeurs d'emplois sur l'ensemble du territoire national. Ce système repose sur un enregistrement systématique des jeunes demandeurs d'emploi au niveau des Centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CEDEPS). Ces informations sont ensuite compilées au niveau régional et transmises au Ministère chargé de les centraliser. Ce dispositif a permis de recenser près de 45 000 candidats potentiels à l'émigration régulière de travail inscrits au cours de la période mai - juin 2008.

Le ministère est aussi impliqué dans la lutte contre la migration irrégulière, à travers des campagnes de sensibilisation à destination des jeunes. Cette sensibilisation sur les risques et dangers liés à la migration irrégulière cible particulièrement les zones de pêches, devenues des points d'embarcation et de convergence des jeunes candidats à l'émigration vers l'Europe.

Le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations professionnelles est impliqué dans toutes les initiatives relatives à la migration et particulièrement la migration de travail. Il est membre du comité de gestion des contrats de travail avec l'Espagne et du comité de gestion des sénégalais de l'extérieur (initié par le ministère des sénégalais de l'extérieur). Ce ministère est chargé de la politique de protection sociale, permettant de garantir aux migrants, leurs droits sur les cotisations et pensions relatives à la retraite, aux accidents de travail, à l'assurance maladie, etc.

Ainsi, ce ministère a représenté le Sénégal lors de la signature d'accords bilatéraux avec la Mauritanie, le Mali, le Gabon, la France pour garantir la sécurité sociale des travailleurs migrants. D'autres accords de même nature sont en chantier avec l'Espagne et l'Italie pour régler le problème de la protection sociale des migrants sénégalais dans ces pays d'accueil.

D'autres ministères sont impliqués, souvent directement, parfois indirectement, dans la gestion des émigrés sénégalais. Il s'agit du Ministère de l'Economie et des finances (intégration de la migration dans les plans de développement, études et recherches sur migration et développement, etc.), le Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance (migration irrégulière, trafic et traite des enfants), le Ministère des Forces Armées (Projet FRONTX), le Ministère de la santé, de la prévention et de l'hygiène publique (volet migration et santé), le Ministère de la Justice (migration irrégulière, trafic et traite des migrants), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels (migration et environnement), le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (promotion de l'habitat pour les Sénégalais de l'extérieur), etc.

3.1.3 Autres initiatives intéressantes au plan politique

Les efforts consentis par le gouvernement sénégalais envers sa diaspora reposent également sur le développement d'initiatives perçues comme des cadres d'intervention possibles, permettant de mieux capter les transferts de fonds et l'expertise de la diaspora, en vue de leur injection dans des activités génératrices de revenus et d'emplois directs.

Le **Plan REVA** traduit l'option du gouvernement de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique du Sénégal, grâce à ses effets d'entraînement sur les autres secteurs. Il s'inscrit dans la ligne du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, des Objectifs de Millénaire pour le Développement, la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et de la Stratégie de Croissance Accélérée. Il vise un retour massif, durable et soutenu des populations vers la terre afin de faire des métiers de l'agriculture le sous-bassement de l'économie nationale. Au nombre de ses objectifs, on peut citer : la lutte contre l'émigration clandestine avec le concept « Emigration clandestine Zéro », la promotion d'un agriculteur de type nouveau, l'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire et l'augmentation de la part contributive de l'agriculture au PIB avec une forte participation aux exportations.

L'objectif général du REVA est de créer les conditions physiques et institutionnelles d'exercice d'activités de productions agricoles (au sens large) rémunératrices, durables qui garantissent le maintien de la ruralité et la fixation des populations.

Les objectifs spécifiques du REVA s'articulent autour de cinq axes majeurs :

- créer des opportunités d'activités lucratives et d'emplois rémunérateurs en milieu rural ;
- promouvoir un statut plus valorisant des métiers de l'agriculture ;
- promouvoir de nouveaux modèles d'Exploitations Agricoles Familiales Intégrées, modernes et viables ;
- contribuer significativement à l'accroissement des exportations agricoles du pays ;
- sécuriser la couverture des besoins du marché domestique en légumes, lait et viande.

Le **Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur** (FAISE) est un programme mis en place par le gouvernement, par le biais du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, afin de promouvoir une émigration orientée sur le développement des ressources humaines, et de leur capacité d'accumulation de capital à même de favoriser l'investissement productif, par la création et le développement d'entreprises, notamment dans leurs régions d'origine. La stratégie d'appui du FAISE tourne autour des deux axes majeurs : d'une part, l'identification, l'étude et le financement de projets porteurs, et d'autre part, le renforcement des capacités de gestion par un accompagnement professionnel.

Les sénégalais de l'extérieur désireux d'investir au Sénégal sont sélectionnés sur la base de deux critères pour le financement de leur projet :

Critères relatifs au projet :

- localisation du projet au Sénégal (les régions sont favorisées) ;
- secteurs d'activités : agriculture et agrobusiness, technologie de l'information et de la communication, tourisme, industrie culturelle et artisanat d'art, textile et confection, produits de la mer et aquaculture *ou tout autre secteur jugé opportun* ;
- nombre d'emploi créé (surtout chez les jeunes et les femmes) ;
- viabilité économique du projet ;
- impact socio-économique du projet sur le plan local (apport du projet aux populations).

Critères relatifs au promoteur :

- être sénégalais de l'Extérieur (carte consulaire ou tout autre document prouvant le séjour à l'étranger) ;
- compétences et expériences dans le domaine d'investissement (CV du ou des promoteurs) ;
- engagement du promoteur (apport personnel).

L'Entrepreneurship Diaspora est un programme de l'Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux (APIX). Ses objectifs sont de capitaliser l'expertise, l'expérience et les disponibilités financières des sénégalais de l'étranger pour favoriser leur investissement dans les secteurs productifs et créateurs d'emplois et de valeur ajoutée. Ce programme relève de la volonté politique du gouvernement d'associer les émigrés sénégalais au développement de leur pays d'origine.

Afin d'inciter les émigrés sénégalais à investir dans leur pays d'origine, les principales stratégies élaborées par l'APIX consistent pour ce faire à :

- l'identification du profil de la diaspora par pays cible (ouvriers, cadres) ;
- l'organisation de foras d'information de la diaspora ;
- l'identification et les visites des organisations de relais les plus significatives ;
- le ciblage des secteurs d'investissement porteurs à proposer à la diaspora ;
- la réalisation d'étude de préfaisabilité des projets porteurs ;

Par ailleurs, la **Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS)** a mené un certain nombre d'actions en direction des émigrés dans les pays d'accueil. Ces actions concernent principalement la collecte, le transfert de fonds et l'accès au crédit. Il s'agit pour la banque de proposer ses produits de collecte de l'épargne par une information détaillée et le développement d'un système de collecte et de transfert de fond. La mise en place de ce système s'est largement appuyée sur les associations de Sénégalais à l'étranger qui ont servi de relais d'information pour atteindre tous les membres de la communauté sénégalaise dans les pays d'accueil. Par ailleurs, la BHS a développé un réseau bancaire international pour capter l'épargne des émigrés. Deux approches sont adoptées : l'une basée sur l'expansion propre de la BSH dans certains pays comme les États-Unis où des agences BHS sont créées (trois agences BHS dont deux à New York et une à Atlanta¹⁸), l'autre sur le partenariat avec des structures bancaires au niveau local des pays d'accueil¹⁹. En outre, la BHS participe chaque année au salon de l'habitat organisé à l'étranger par le ministère du patrimoine bâti. Ces forums sont organisés dans les pays à forte concentration de migrants sénégalais. L'objectif de ces forums est d'approcher les Sénégalais de l'extérieur et de les inciter à construire une maison au Sénégal.

Pour la mise en œuvre des projets d'habitat, la BHS travaille avec des promoteurs immobiliers et octroie des crédits aux immigrants disposant d'un compte BHS à un taux préférentiel remboursable sur 10 ans. L'intervention de la BHS se fait sous deux formes. Pour le terrain acquis par le client, la BHS accompagne et finance le projet (viabilisation et construction) ; s'il s'agit d'une maison achetée par le client, la banque intervient dans la rénovation.

¹⁸ BSH-New York Main Office, BHS-New York Harlem Office et BSH-Atlanta Office

¹⁹ Citibank-Paris, CCP Ile de France et CBIP Paris en France, Citibank Wall Street aux Etats-Unis, Banca Intesa de Milan et Banca popolare di Sondrio So en Italie, Caixa Catanunya de Barcelone en Espagne, BHCI-Abidjan et Citibank Abidjan en Côte d'Ivoire, BHM-Bamako au Mali, BICI-Gabon et Citibank-Douala au Cameroun.

3.2 Faiblesses des mécanismes institutionnels de gestion de la migration

Tous ces éléments d'analyse montrent qu'il existe une diversité de structures administratives, intervenant dans la gestion des Sénégalais de l'extérieur, sans pour autant que le rôle de chacune d'entre-elles ne soit explicitement précisé par rapport à tel ou tel autre aspect de la question. Ces actions sectorielles conduisent souvent à une duplication, voire une redondance des interventions. Cette situation ne favorise pas les synergies dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de migration et développement. Ce qui pose le problème de la cohérence de l'intervention de l'Etat dans la gestion des Sénégalais de l'extérieur, au travers de ses différents ministères techniques en charge des questions de migrations et de développement.

Dans un souci d'efficacité, les actions des différentes structures nationales concernées par la problématique de mobilisation des ressources de la diaspora devraient s'articuler à l'intérieur d'un cadre politique cohérent d'harmonisation des stratégies et des interventions, qui définit explicitement le rôle de chaque acteur, et qui garantit la synergie des actions. Dans cette perspective, il faut encourager la mise en place d'une politique migratoire nationale qui coordonne l'action des différentes institutions gouvernementales chargées de la gestion des émigrés, et qui se traduira par l'élaboration d'une stratégie nationale d'orientation des ressources financières, humaines et techniques de la diaspora vers les secteurs générateurs de revenus et d'emplois directs. Cela peut passer par la création d'une instance de coordination politique et technique, capable d'apprécier la pertinence des politiques nationales en matière de migration et développement, avec un ancrage institutionnel qui répond aux critères et principes de l'efficacité. A cet égard, il revient à l'Etat de procéder au choix de cette structure et d'en définir les modalités de fonctionnement.

Conclusion

Que ce soit par les transferts de fonds, l'investissement ou le transfert de compétences, de connaissances et d'expérience, les émigrés sénégalais ont différentes façons de contribuer au développement économique et social de leur pays d'origine. Leurs actions s'inscrivent dans des stratégies multiples, et répondent à des fonctionnalités diverses, mais conciliables : lutte contre la pauvreté par l'élévation du niveau de vie des ménages d'origine, actions de solidarité collective par la réalisation d'infrastructures de base pour les communautés d'origine, investissement économique et création d'activités génératrices de revenus et d'emplois directs, constitution d'épargne en vue d'une rentabilisation future, etc. Cependant, le succès de ces initiatives dépend souvent de l'existence d'un environnement politique favorable, d'une confiance mutuelle entre les trois acteurs principaux de la problématique migration et développement : la diaspora, les autorités publiques (d'ici et des pays d'immigration), et les structures bancaires au Sénégal et dans les pays d'accueil.

Le Sénégal dispose d'éléments de base qui constituent un acquis dans la relation entre migration et développement. D'une part, une diversité d'actions individuelles, familiales et communautaires ou sous forme de programmes spécifiques ont été mises en œuvre dans le passé et/ou sont encore opérationnelles. Ces actions de mobilisation des ressources de la diaspora pour le développement, sont souvent ponctuelles et limitées. Mais les leçons tirées de ces activités permettent d'ouvrir de nouvelles dynamiques d'approches, au niveau local, dans les zones de forte émigration, mais aussi au niveau des autorités nationales, de la prise de décision politique.

Sur le terrain, les initiatives individuelles et communautaires des émigrés s'inscrivent de plus en plus dans des formes d'organisations fédératives qui constituent les signes les plus manifestes de l'émergence de nouveaux profils de l'action au développement local. Ces dynamiques fédératives sont favorisées par les processus de décentralisation en vigueur dans le pays, et qui ont redéfini les responsabilités au plan institutionnel, tout en modifiant les structures de base. Avant, l'entité administrative était l'arrondissement, gérée par un agent de l'Etat. Ce sont les services de l'Etat qui définissaient les politiques de développement sectorielles auxquelles tout intervenant, y compris les migrants, devait se conformer. Actuellement, l'entité administrative de base est la commune, gérée par les populations elles-mêmes, au travers des élus. Les services étatiques interviennent en tant qu'appui technique et contrôleur de conformité. Ce schéma ouvre des perspectives de repositionnement aux migrants, d'autant plus que ce sont leurs pairs qui président aux destinés de leur territoire.

Au plan national, il existe une volonté politique forte de faire de la diaspora sénégalaise un acteur de développement du pays. Cette volonté se reflète très clairement à travers les initiatives prises par le gouvernement envers les émigrés sénégalais, notamment à partir de l'année 2000. Toutefois, comme évoqué dans les paragraphes précédents, ces actions de politiques migratoires semblent « dispersées » dans les différents ministères techniques, et nécessitent une plus grande cohérence dans la démarche et la mise en œuvre d'une stratégie plus globale en matière de politiques de gestion des émigrés pour le développement.

Au-delà de ces initiatives sectorielles, réalisées par le gouvernement lui-même ou par le biais de la coopération bilatérale ou multilatérale, il est nécessaire d'examiner les conditions de création d'un cadre institutionnel favorable à une meilleure intégration de la variable migration dans les stratégies de développement durable, notamment à travers le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), la Stratégie de croissance accélérée (SCA) et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il est donc vital d'avoir une vue intersectorielle de

l'environnement propice à mettre en place, en développant des d'outils de gestion appropriés, de modèles et de méthodes pour la mise en œuvre de politiques plus intégrées en matière de migration et développement.

Références

- Banque mondiale
2009 Etude sur l'impact de la crise financière sur le Sénégal.
- Bruneau M.
1994 Espaces et territoires de diasporas, e.g. 1-1994, pp. 5-18
- Daum C.
1998 Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté, Paris, Karthala, 253p.
- Diagne Y. S. et Diané F.
2008 Impact des transferts des migrants sur la pauvreté au Sénégal, République du Sénégal, Direction de la prévision et des études économiques, Ministère de l'économie et des Finance, document d'étude N°7, 29p.
- Dieng Ababacar
2000 Comportements d'épargne des migrants maliens et sénégalais, thèse de doctorat, Université de Lyon, France.
- Diop A.
2007 Stratégies d'offres de services de transferts d'argent et mécanismes financiers pour une réorientation des envois des migrants sénégalais vers les secteurs productifs, Rapport d'étude, OIM, Dakar, Sénégal, 132p.
- DPS (Direction de la Prévision et de la Statistique)
2004 Rapport de synthèse de la deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II), République du Sénégal, 260p.
- Fall A. S.
2007 Rapport final d'évaluation externe du programme "Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals" (TOKTEN) et de formulation du descriptif du nouveau programme, Ministère des Affaires Etrangères/PNUD, Dakar, 37p.
- Grégory J.W. et Piché V.
1981 The Demographic process in peripheral capitalism illustrated with African examples, Montréal Centre for Developing Area Studies, Mc Gill University.
- Harbison, S.
1981 Family Structures and family Strategy in Migration Decision Making », G.F. De Jong and R.W. Gardner (réd), Migration Decision Making: multidisciplinary approaches to microlevel studies in developed and developing countries, New York: Pergamon Press, pp.225-251
- Husson B. et Sall B.
2001 Migration et développement. Évaluation de la stratégie du GRDR dans le bassin du fleuve Sénégal, GSR-CIEDEL-GRDR, 77p.
- Initiatives de codéveloppement
2009 Fiche de résultats du projet « Initiatives de codéveloppement » en 2008, Dakar, Sénégal

- Lalou R. et Ndione B.
 2005 Stratégies migratoires et recompositions des solidarités dans un contexte de crise. L'exemple du Sénégal urbain, Vignikin K. et Vimard P. (dir.), Familles au Nord, Familles au Sud, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, pp. 449-479.
- Milhaud C.
 2006 L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne, 114p.
- Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
 2008 Fiche technique sur les associations des Sénégalais de l'Extérieur.
 2006 Lettre de politique sectorielle.
- Lalou R. et Ndione B.
 2005 Stratégies migratoires et recompositions des solidarités dans un contexte de crise. L'exemple du Sénégal urbain », Vignikin K. et Vimard P. (dir.), Familles au Nord, Familles au Sud, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, pp. 449-479.
- Neu D., Daum C., Diakite M., Poulteau E. et Sène S.
 2000 Évaluation du Programme Développement Local et Migration au Mali et au Sénégal. 1991 – 1998, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, 159p.
- Ndione B. et Broekhuis A.
 2006 Migration internationale et développement. Points de vue et initiatives au Sénégal, Working papers Migration and Development series. Report No. 8. Radboud University, Nijmegen.
- Ndione B. et Lalou R.
 2005 Transferts de revenus, investissements, obligation de dons ? Les usages économiques et sociaux de l'argent de la migration au Sénégal (Dakar, Touba, Kaolack) et au Mali (Bamako, Kayes), XXVe Congrès International de la Population de l'UIESP, Tours, France, 18-23 juillet.
- Ndione B. et Lombard J.
 2005 Diagnostic des projets de réinsertion économiques des migrants de retour : étude de cas au Mali (Bamako, Kayes) », Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol. 20, n° 1.
- Ndoye O. et Grégoire L. J.
 2008 Migration au Sénégal. Dynamique et orientations stratégiques, PNUD, Sénégal.
- OIM
 2001 Migrations pour le développement en Afrique (MIDA). Programme de renforcement des capacités dans les pays africains, Genève, 36p.
- Penent A.
 2003 La valorisation économique de l'épargne des migrants. Epargner ici, investir là-bas, un état des lieux, CFSI, décembre, 86p.
- Robin N.
 1996 Atlas des migrations internationales ouest-africaines vers l'Europe (1985-1993) , EUROSTAT, ORSTOM, Paris, 109p.

- Robin N., Lalou R. et Ndiaye M.
 2000 Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux, Rapport national – Sénégal, Eurostat, 173p.
- Root B.D. and De Jong G.
 1991 Family Migration in a Developing Country », Population Studies, 45: 221-233.
- Russel S.S. et col.
 1990 International migration and Development in Sub-Sahara Africa, Vol I, World Bank, Washington
- Sander C. et Barro I
 2004 Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en microfinance, International Labour Office, Social Finance Programme, Document de travail N°40, Genève, 50p.
- Schmidt di Friedberg O.
 1993 L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais », Etudes internationales, Vol. XXIV, n° 1, Université Laval, pp.127-138.
- Simon G.
 2000 Migrations, envois de fonds et lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest », Conférence interrégionale sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine, OIM-Gouvernement du Sénégal, Dakar, 9-13 octobre.
- Somé A. N.
 2008 Migrations internationales au Sénégal : profil national pour le développement de politiques stratégiques, OIM, 91p.
- Stark O.
 1980 On the rôle of Urban-to-Rural Remittances in Rural Development », Journal of Development Studies, 16(1) pp. 369-374.
- Suarez N. L.
 1995 Les Sénégalais en Andalousie», Mondes en développement n° 91, Tome 23, pp. 55-66.
- Tall S.M.
 1995 Kara International Exchange : une institution hybride pour le transfert de l'argent des migrants sénégalais aux États-Unis », RESOMIS, Chronique Migrations Internationales, n°4, juillet, IFAN-ORSTOM.
- World Bank
 2008 Staff estimates based on the International Monetary Fund's Balance of Payments Statistics, Yearbook 2008
- Zachariah et Condé J.
 1981 Migration in West Africa: Demographic Aspects », New York, Oxford University, Press for the World Bank.



OIM Organisation internationale pour les migrations

17 route des Morillons, 1211 Genève 19 Suisse
Tél : + 41 22 717 91 11 • Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int • Internet : <http://www.iom.int>